





ETAT DES LIEUX SUR LES BESOINS EN COMPÉTENCES À VENIR POUR LES ENTREPRISES LOCALES DU BÂTIMENT

PAYS TERRES DE LORRAINE

Tendances et évolutions des besoins en emplois et en formations, au regard des transformations conjoncturelles, structurelles et législatives du secteur et du territoire





SOMMAIRE

I. Données de cadrage

Repères
Analyse ciblée sur le territoire de la MDE

Synthèse

II. Les tendances marchés

Repères
Analyse ciblée sur le département / Région
Synthèse

III. Enjeux de l'emploi et de la formation

Analyse d'enquête **Synthèse**

IV. Conclusion

Bilan et analyse du territoire

Sommaire

Contexte	et enjeux	p.4
METHODO	PLOGIE ET DESCRIPTIF DES REPONDANTS	
I. Données i	DE CADRAGE	
A.	Démographie : Les caractéristiques du territoire défini par la TDL	p.8
В.	Le secteur du bâtiment dans l'économie locale	p.13
C.	Les grandes réformes qui ont eu un impact sur l'économie des entreprises	p.23
D.	Les caractéristiques du parc de logements	p.26
E.	La précarité énergétique	p.35
F.	Les initiatives sur le territoire du Pays Terres de Lorraine	p.38
Synthèse / d	IAGNOSTIC	P.40
II. LES TENDA	ANCES MARCHES	
A.	Evolution de la filière construction	p.41
В.	Le chiffre d'affaires des entreprises du Bâtiment sur le territoire	p.44
C.	Dispositifs financiers pour la rénovation des logements	p.48
D.	Les projets d'investissement public à court et moyen termes	p.52
SYNTHÈSE / D	IAGNOSTIC	P.54
III. LES ENJE	JX EMPLOI-FORMATION	
A.	Les entreprises sensibilisées aux questions environnementales	p.56
В.	Les compétences à développer d'ici 2020	p.57
C.	Les besoins en formation des entreprises	p.58
D.	L'impact en emploi des marchés actuels de la performance énergétique	p.61
E.	Le besoin en recrutement	p.62
F.	Les difficultés de recrutement des entreprises	p.66
SYNTHÈSE / D	IAGNOSTIC	

IV. CONCLUSION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le bâtiment constitue un enjeu majeur dans la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Cette prise de conscience, se traduit au niveau français notamment par l'obligation de respecter la réglementation thermique. Les objectifs de qualité environnementale et sanitaire dans la construction émergent également dans le cadre légal.

L'approche territoriale est une condition de la réussite de la mise en œuvre de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), si l'on veut que la mobilisation des acteurs publics et privés puisse se concrétiser réellement sur le terrain.

Le Pays Terres de Lorraine avec l'Agence de Développement Economique du territoire (ADSN) se sont engagés dans la mise en place d'une Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat, après s'être investis depuis 2014 dans une démarche volontaire de Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Afin d'orienter leurs actions futures, la MDEEF du Pays Terres de Lorraine et l'Agence de Développement Economique du territoire (ADSN), souhaitent **comprendre et caractériser** le marché de la rénovation énergétique du logement **localement**.

La CERC a donc été sollicitée du fait de son expertise pour réaliser une étude mettant en parallèle les diverses transformations du secteur avec l'opinion réelle des entreprises quant à leurs besoins, leurs activités et perspectives. Le travail de la CERC Grand Est est basé sur une méthodologie établie au niveau national par le réseau des CERC. L'objectif étant d'identifier les spécificités du territoire, en connectant les problématiques marché-emploi-formation, afin de définir les actions prioritaires à mener.

La démarche proposée par la CERC Grand Est permet de répondre à divers questionnements :

- ✓ Apporter des éléments de compréhension aux différents partenaires pour qu'ils puissent en retour améliorer leurs actions au niveau local
- ✓ Apporter des éléments objectifs permettant à la Maison de l'emploi et à l'Agence de Développement Economique (ADSN) d'élaborer des plans d'actions sur le secteur de la Construction en lien avec leurs partenaires institutionnels, économiques et sociaux. De façon plus précise, cette étude permettra de donner aux acteurs locaux les informations qui leur permettront d'anticiper les besoins relatifs à l'emploi, la formation professionnelle et l'insertion sur leur territoire
- ✓ Eclairer le réseau Alliance Villes Emploi qui coordonne, capitalise et diffuse les bonnes pratiques pour les 200 Maisons de l'emploi
- ✓ Fournir des indicateurs régulièrement actualisés aux territoires concernés à travers la parution d'un tableau de bord annuel synthétique mettant en lumière les principales variations.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie proposée pour cette étude s'articule autour de trois procédés de recueil de données:

- ✓ L'exploitation de données statistiques issues de la statistique publique (INSEE, URSSAF, UCF...)
- ✓ L'utilisation de données de cadrage provenant d'autres études produites par la CERC ou via des recherches documentaires
- ✓ La réalisation d'une enquête auprès des entreprises du bâtiment sur le territoire du Pays Terres de Lorraine.

L'enquête auprès des entreprises du bâtiment du territoire du Pays a été administrée par voie téléphonique de mai à fin juillet. Le questionnaire de l'enquête a été rédigé de manière concertée avec les responsables de la Maison de l'Emploi et ceux de l'Agence de Développement Economique du territoire (ADSN)-voir annexe.

La méthode d'échantillonnage retenue est celle des quotas. Les variables retenues pour la constitution de l'échantillon sont le code NAF (activité principale de l'entreprise) et la taille de l'entreprise définie par son effectif salarié. Les effectifs salariés ont été regroupés pour obtenir quatre types d'entreprises :

- ✓ Les entreprises de zéro salarié
- ✓ Les entreprises de 1 à 9 salariés
- ✓ Les entreprises de 10 à 19 salariés
- ✓ Les entreprises de 20 salariés et plus

72 entreprises ont répondu à l'enquête sur une population de **530 entreprises** présentes sur le Pays Terres de Lorraine. Soit un taux de réponse équivalent à **13,6%**.

L'échantillon obtenu étant représentatif de la population des entreprises du territoire, les résultats de l'enquête ont été extrapolés à la population entière. L'extrapolation s'est faite en donnant un poids à chaque entreprise répondante en fonction de son activité principale et de sa taille.

Le principal biais reste le caractère déclaratif de l'enquête.

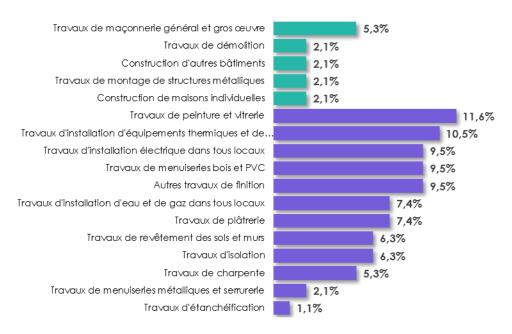
Note : Les résultats de cette étude doivent être analysés avec précaution, plusieurs données présentées étant issues d'extrapolation ou d'estimation.

DESCRIPTIF DES RÉPONDANTS

85% des entreprises du bâtiment ont une activité dans le second œuvre sur le territoire

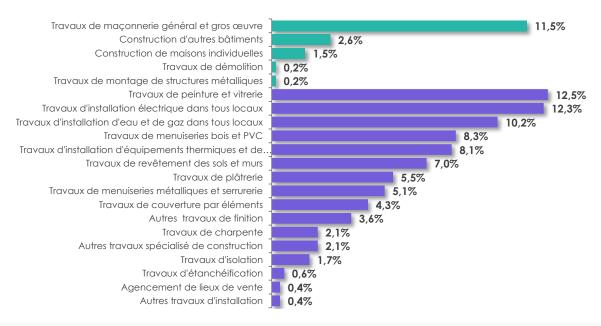
Répartition des entreprises de l'échantillon selon le domaine d'activité

Source: CERC Grand Est



Répartition de l'ensemble des entreprises du bâtiment de TDL

Source: INSEE 2014



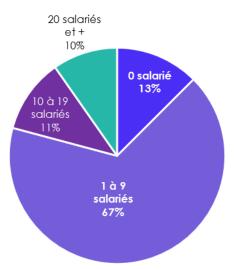
Au total, l'enquête a permis d'obtenir les réponses de **72 entreprises** du Bâtiment. La répartition des entreprises répondantes selon les domaines d'activité reste assez conforme à la répartition des établissements dans la population : les entreprises du second œuvre sont majoritaires et représentent environ 85% des entreprises.

DESCRIPTIF DES RÉPONDANTS

Une plus grande part d'entreprises de 1 à 9 salariés

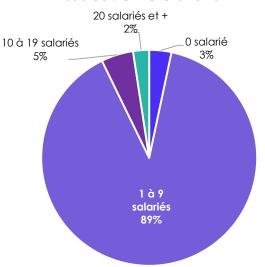
Tailles des entreprises répondantes

Source : CERC Grand Est



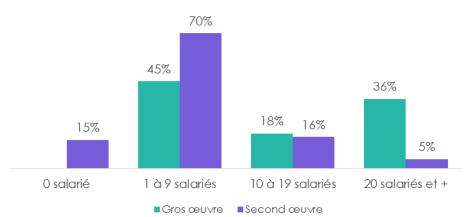
Tailles des entreprises de la population

Source : CERC Grand Est



Comparaison des tailles d'entreprises selon le domaine d'activité

Source: CERC Grand Est



La répartition des entreprises dans l'échantillon par rapport à la population est proportionnellement homogène. Si les entreprises de 1 à 9 salariés sont les plus nombreuses, la représentativité des plus grandes entreprises est tout de même importante dans l'échantillon. La part des entreprises aux effectifs salariés plus importants est plus haute dans le gros œuvre que dans le second œuvre.

I – DONNÉES DE CADRAGE : LA POPULATION

A. Démographie : les caractéristiques du territoire défini par TDL

Plus de **100 000 habitants** sur les **156 communes** du territoire de TLD, soit **14%** des habitants du département

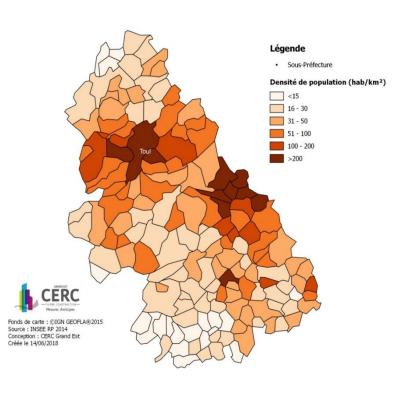
	Population			Commune			
	Nombre	Part/géo	Evolution 2014/2009	Commune	Part/géo	Superficie	Part/géo
TDL	100 034	13,7%	+1,3%	156	26,3%	1 392	26,5%
Meurthe-et- Moselle	732 153	31,3%	+0,2%	594	25,4%	5 246	22,3%
Grand Est	5 554 645	8,7%	+0,4%	5 198	14,2%	57 433	10,6%
France Métropolitaine	64 027 958	-	+2,5%	36 577	-	543 940	-

Source: INSEE -RP 2014

- Plus de 100 000 habitants résident sur le territoire de TDL
- La population représente 14% de la population du département et 1,8% de la population du Grand Est, avec la présence de Toul la 4ème ville la plus peuplée de la Meurtheet-Moselle.
- Depuis le dernier recensement complet de 2009, la population a légèrement augmenté sur le territoire (+1,3%), plus que dans le département (0,2%) et que dans le Grand Est (0,4%) sur la même période.
- Les communes quant à elles représentent 26,3% des communes du département, et 26,5% de sa superficie.
- La densité moyenne sur le territoire est de 72 habitants au km² contre 140 habitants au km² en Meurtheet-Moselle et 97 habitants au km² dans le Grand Est.

Densité de population de TDL

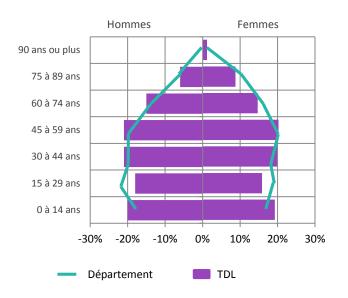
Unité: habitant/km² Source: INSEE-RP 2014



 Note méthodologique: le niveau géographique de comparaison est le niveau géographique directement supérieur. La MDE est comparée au département, qui lui, est comparé à la Région qui elle-même est comparée à la France métropolitaine.

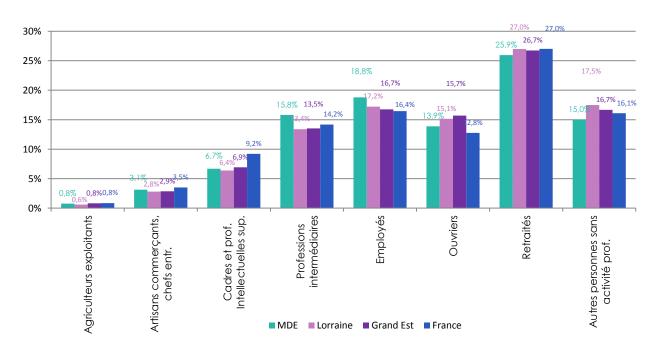
I – Données de Cadrage : Situation actuelle

Pyramide des âges du territoire de TDL par genre Source : INSEE RP 2014



- 11 communes dépassent 1500 habitants et une seule commune a plus de 10 000 habitants : Toul.
- Sur la pyramide des âges, la présence des femmes est plus affirmée que celle des hommes à partir de 75 ans. Par rapport à la moyenne départementale, le territoire de TDL se caractérise par une surreprésentation de la population des moins de 14 ans et une sous représentation des 15 - 29 ans.
- L'analyse de la population par catégorie socioprofessionnelle révèle que les retraités et les employés sont plus représentés sur le territoire de TDL que sur le Grand Est.
- La part des personnes sans activité professionnelle et des ouvriers est moins importante qu'au niveau régional.

Répartition de la population de 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle Source : INSEE RP 2014

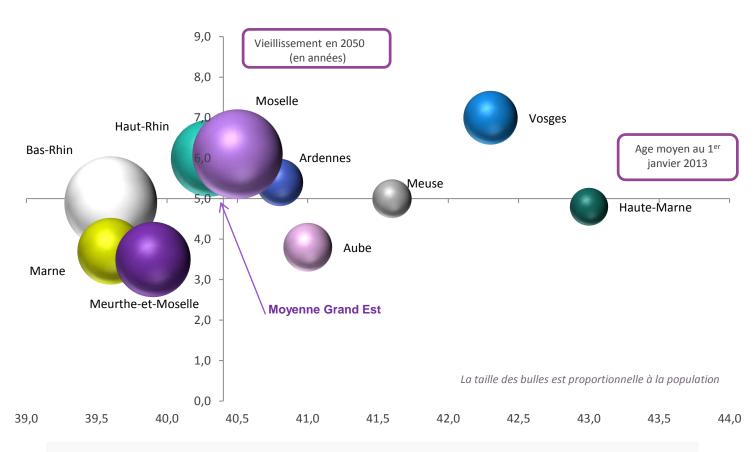


 Le Pays Terres de Lorraine a une surreprésentation des professions intermédiaires et des employés par rapport à la moyenne régionale ou nationale.

I – Données de Cadrage : Projections de Population

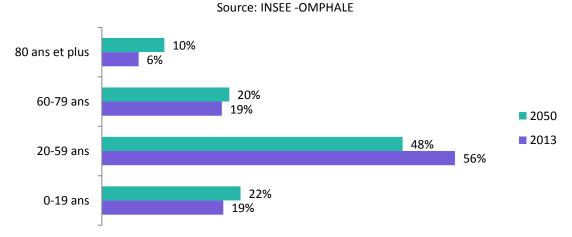
Evolution de la population de 2013 à 2050

Source: INSEE-OMPHALE 2017

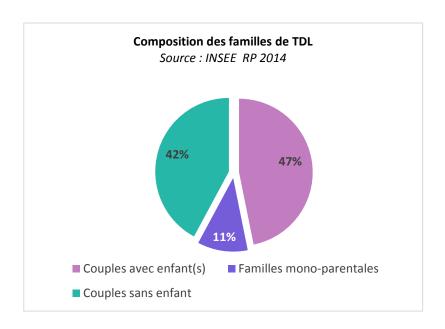


- D'ici 2050, le vieillissement de la population sera plus important dans les Vosges, la Moselle, le Haut-Rhin et les Ardennes
- La population de la Meurthe-et-Moselle serait plus âgée en 2050, avec une part plus importante d'habitants de 60 ans et plus.

Projection départementale de population à l'horizon 2050 : pyramide des âges



I – Données de Cadrage : les ménages du territoire



Des habitants majoritairement en couple

89% des habitants de TDL sont en couple, dont près de la moitié avec enfant(s). 11% des familles sont des familles monoparentales.



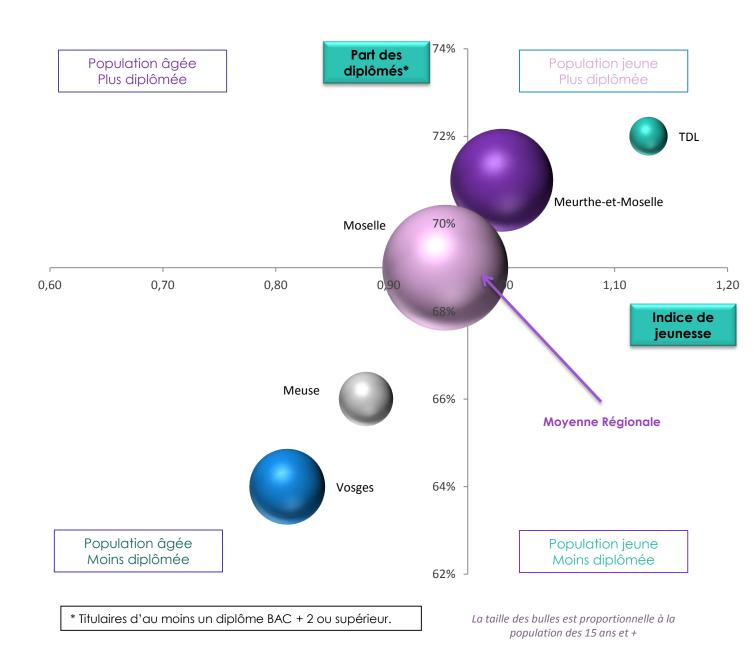
Plus de 7 ménages sur 10 sont composés de 2 personnes ou plus

Plus d'1/3 des ménages sont composés de 2 personnes et 39% de plus de 2 personnes. 27% sont des personnes vivant seules.

I – DONNÉES DE CADRAGE : NIVEAU DE DIPLÔME

Répartition de la population par niveau de diplôme et âge

Source: INSEE RP 2014



Le territoire de TDL se caractérise par une population plus jeune et plus diplômée que la moyenne régionale

La Meurthe-et-Moselle est le seul département du territoire lorrain a avoir une part de diplômés plus élevée que la moyenne régionale, et la Moselle une part équivalente. Les Vosges arrivent grands derniers du classement, tant au niveau des diplômés que de l'indice de jeunesse.

B. Le secteur du Bâtiment dans l'économie locale

1. L'emploi dans le secteur du bâtiment

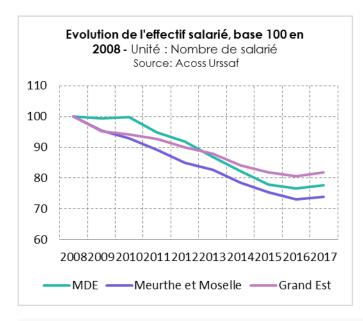
Le bâtiment est le 5^{ème} secteur pourvoyeur d'emploi sur le territoire de TDL après le commerce, l'industrie, la logistique et le secteur médical et paramédical

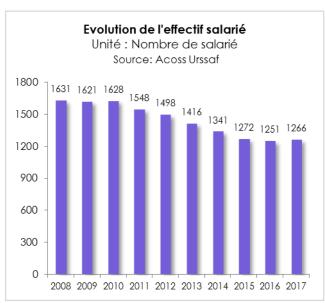
	Nombre de salariés en 2017			Evolution	
	Tous secteurs	Bâtiment	Part Bâtiment / tous secteurs	Tous secteurs	Bâtiment
TDL	17 210	1 266	7,4 %	+0,6 %	+1,2 %
Meurthe-et-Moselle	162 674	8 755	5,4 %	+0,7 %	+1,2 %
Grand Est	1 372 147	84 358	6,1 %	+1,3 %	+1,7 %

Source: Acoss - Urssaf 2017

7,4% des salariés du territoire de TDL appartiennent au secteur du bâtiment

- Sur le territoire de TDL, 1 266 salariés travaillent dans le Bâtiment, soit 7,4% de l'ensemble des salariés tous secteurs confondus. C'est supérieur à la moyenne départementale (5,4%) et à la moyenne régionale (6,1%).
- Le nombre de salariés augmente de 1,2% dans le Bâtiment en un an. Cette hausse des effectifs dans le secteur est équivalente à la moyenne enregistrée dans le département.



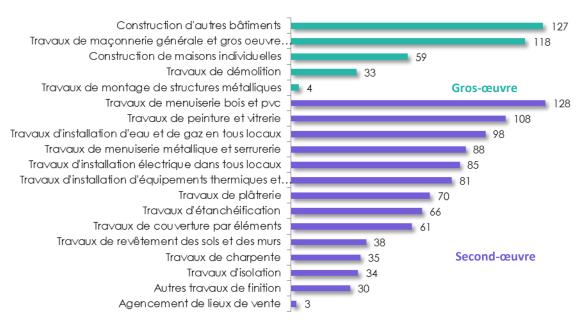


Entre 2008 et 2016, les effectifs salariés ont baissé de manière continue. Sur le territoire de la MDE, la baisse des effectifs (-23%) est moins importante que la moyenne départementale (-27%), mais supérieure à la moyenne régionale (-19%). Entre 2016 et 2017 on observe un début de retournement de tendance.

6 types d'activités regroupent 53% des salariés du bâtiment sur le territoire de TDL

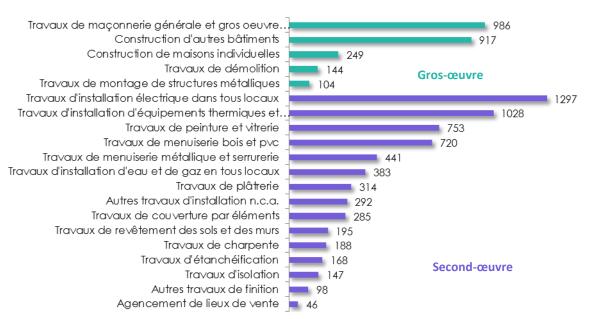
Nombre de salariés par type d'activité en 2017 en TDL

Source: Acoss Urssaf



Nombre de salariés par type d'activité en 2017 en Meurthe-et-Moselle

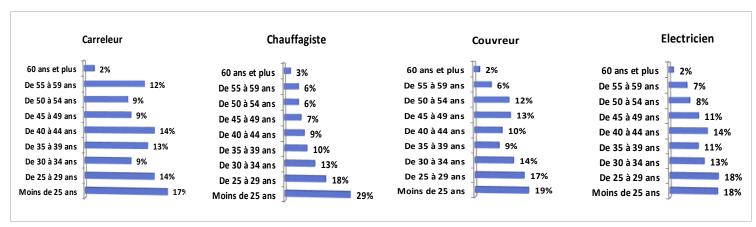
Source: Acoss Urssaf

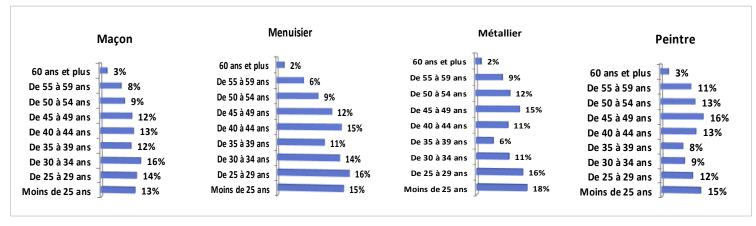


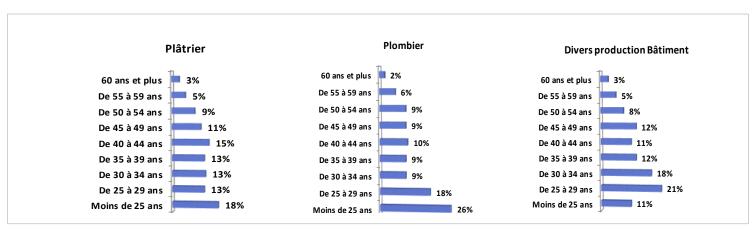
Six types d'activités (les travaux de maçonnerie, la construction d'autres bâtiments, les travaux d'installation électrique, les travaux d'installation d'équipements et de climatisation, les travaux de peinture et vitrerie et les travaux de menuiserie bois et pvc), regroupent 65% des salariés du bâtiment en Meurthe-et-Moselle. Dans le gros œuvre les deux secteurs qui emploient le plus sont identiques à l'échelle de la MDE et du département. Dans le second œuvre on observe des divergences.

Les plombiers, les chauffagistes et les couvreurs ont la part la plus importante d'ouvriers ayant moins de 25 ans. A contrario, les carreleurs, les métalliers et les peintres sont des métiers où la part des personnes âgées est plus importante et qui par conséquence risque d'être des métiers en tension à l'avenir.

Pyramide d'âge par métier des ouvriers travaillant dans le Bâtiment sur le département Source : UCF au 15 mars 2012 y compris apprentis

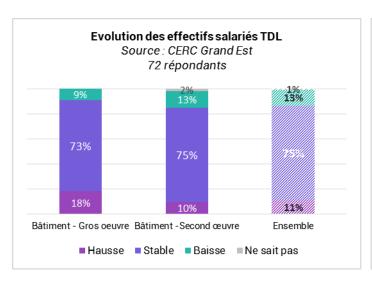


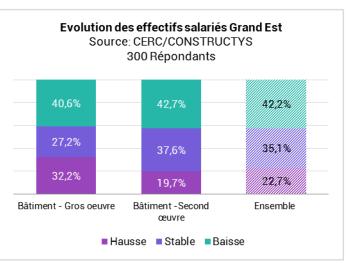


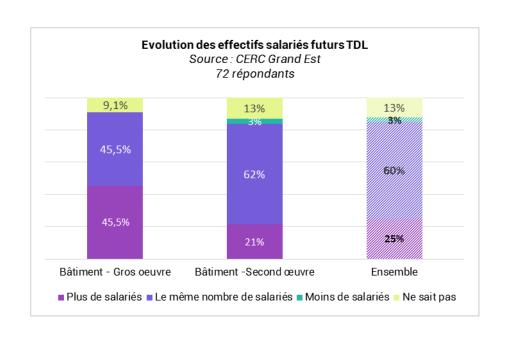


Evolution positive du moral des chefs d'entreprises

Trois quart des chefs d'entreprises interrogés considèrent que leur effectif est stable. C'est dans le gros œuvre que le solde d'opinion des chefs d'entreprises oriente les effectifs à la hausse (+9%). Dans le second œuvre le solde d'opinion est à la baisse (-2%). On observe qu'en un an le moral des chefs d'entreprises s'est amélioré avec la reprise de l'activité économique. En 2017, dans le Grand Est, les soldes d'opinions étaient négatifs pour le gros et le second œuvre. Les chefs d'entreprises gardent une opinion positive de l'évolution des effectifs dans le futur (+12%) surtout dans le gros œuvre (+36,4%).







2. L'appareil de production du secteur du Bâtiment

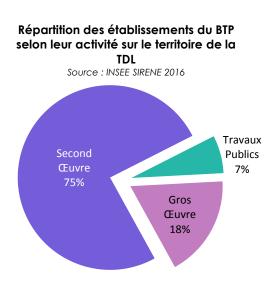
760 établissements avec salarié(s)* du bâtiment sur le territoire, soit 17% de ceux du département

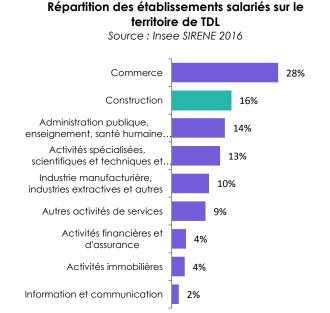
	Nombre d'établissements avec salariés en 2016				
	Tous secteurs	Bâtiment	Part Bâtiment / tous secteurs		
TDL	5 179	760	15%		
Meurthe-et-Moselle	40 159	4 427	11%		
Grand Est	332 863	37 101	11%		

Source: INSEE SIRENE 2016

15% des établissements du territoire de TDL sont des établissements du secteur du bâtiment

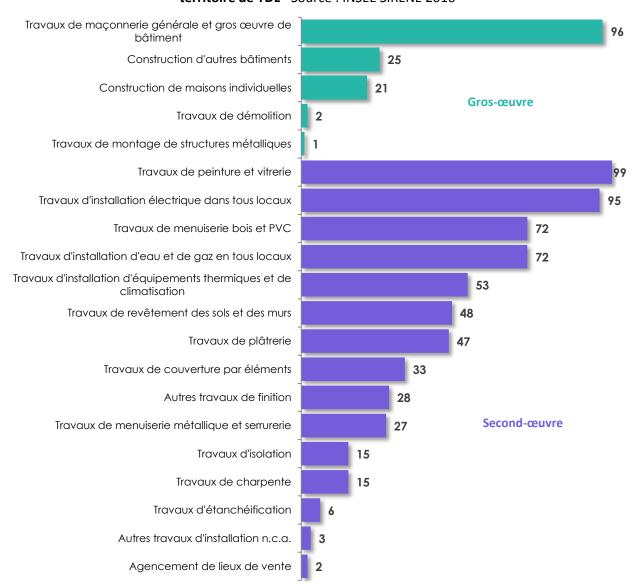
- On dénombre 760 établissements du Bâtiment sur le territoire de TDL au 1^{er} janvier 2016, soit 15% de l'ensemble des établissements du territoire. Cette part n'est que de 11% dans le Grand Est.
- 145 établissements ont une activité de Gros Œuvre et 615 de Second Œuvre soit respectivement 18% et 75% des établissements de BTP.
- 54 établissements sont dans le domaine des Travaux Publics.
- Le secteur de la Construction représente 16% de l'ensemble des établissements, c'est le 2ème secteur sur le territoire. Il est devancé par le commerce.





Sont comptabilisées toutes les unités de production (établissements) rattachées à l'entreprise.

Répartition des établissements du Bâtiment avec salarié selon leur activité sur le territoire de TDL - Source : INSEE SIRENE 2016

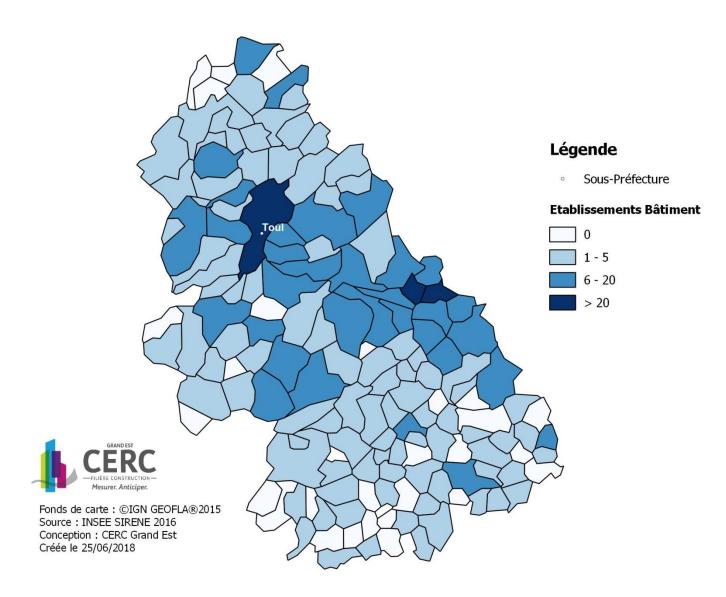


5 activités concentrent 57% des établissements du bâtiment

- Travaux de peinture et vitrerie : 99 établissements, 13%
- Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre bâtiment : 96 établissements,13%
- Travaux d'installation électrique dans tous les locaux : 95 établissements, 13%
- Travaux de menuiserie bois et PVC: 72 établissements, 9%
- Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux : 72 établissements,9%

Sont comptabilisées toutes les unités de production (établissements) rattachées à l'entreprise.

Répartition des établissements* du Bâtiment sur le territoire défini par TDL Source : INSEE SIRENE 2016



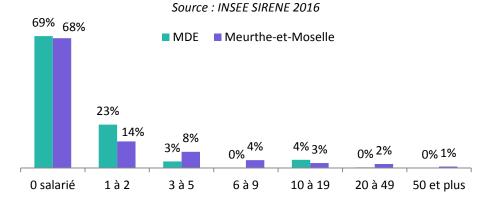
La répartition des établissements du bâtiment est assez hétérogène sur le territoire. Seules quelques communes ne comptabilisent aucun établissement.

Les communes les plus peuplées sont celles qui en comptent le plus (Toul et Neuves-Maisons mais également Messein).

Les établissements se concentrent surtout dans un périmètre proche des grandes communes.

Sont comptabilisées toutes les unités de production (établissements) rattachées à l'entreprise.

Répartition des établissements du Bâtiment selon leur effectif salarié sur le territoire de TDL



69% des établissements du bâtiment sur le secteur n'ont pas de salarié

- 69% des établissements ont 0 salarié sur le territoire de TDL (68% en Meurthe-et-Moselle).
- Seuls 4% des établissements ont 10 salariés ou plus, contre 6% en Meurthe-et-Moselle.

Sont comptabilisées toutes les unités de production (établissements) rattachées à l'entreprise.

	Nombre créations d' entreprises en 2016					
	Tous secteurs	Bâtiment	Part Bâtiment / tous secteurs			
TDL	539	81	15%			
Meurthe-et-Moselle	4 444	483	11%			
Grand Est	35 600	3 734	10%			

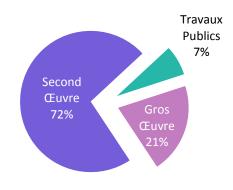
source: INSEE SIRENE 2016

15% des créations d'entreprises en 2016 concernent le secteur du bâtiment

- En 2016, 81 entreprises du bâtiment ont été créées sur le territoire de TDL.
- Ces créations représentent 17% de celles de la Meurthe-et-Moselle.
- Le second œuvre est la première activité vers laquelle s'orientent les créateurs d'entreprises du BTP, avec 72% des créations d'entreprises.

Répartition des créations d'entreprises du BTP sur le territoire de TDL

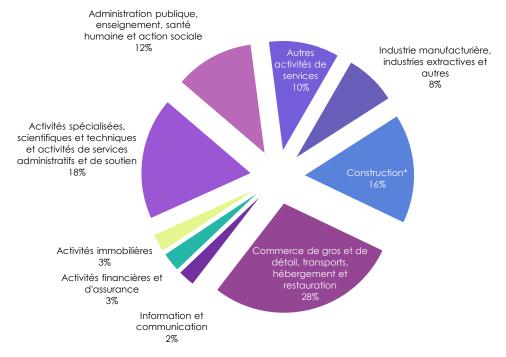
Source: INSEE SIRENE 2016



Les créations d'entreprises comprennent les autoentrepreneurs

Répartition des créations d'entreprises sur le territoire de TDL

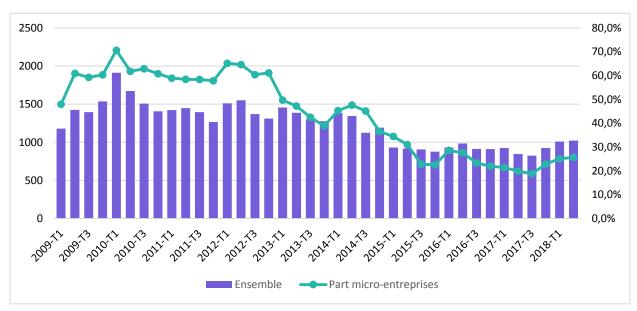
Source: INSEE SIRENE 2016



* Construction = Bâtiment + Travaux Publics + Promotion immobilière.

Evolution du nombre de créations d'entreprises dans le secteur de la construction Grand Est – dont microentrepreneurs

Source: INSEE



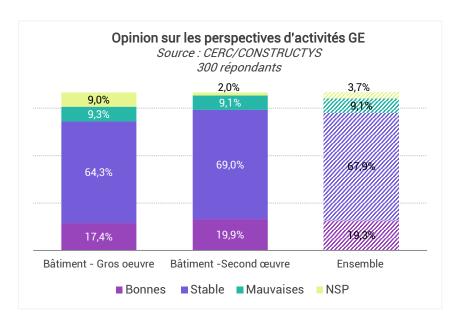
Le régime de l'auto-entrepreneur s'applique, depuis le 1^{er} janvier 2009, aux personnes qui créent ou possèdent une entreprises individuelle? Celles-ci doivent répondre aux critères du régime fiscal des micro-entreprises (réaliser moins de 80 000€ de chiffre d'affaires pour des activités commerciales et moins de 32 000€ pour des activités libérales ou de services).

Une création d'entreprises doit s'accompagner de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Des perspectives d'activité prometteuses

Les perspectives d'activité pour les chefs d'entreprises semblent bonnes, même si on observe une certaine prudence des chefs d'entreprises qui, comme en 2017 tablent dans leur majorité sur une stabilité de l'activité. Cette prudence traduit la volonté des chefs d'entreprises de voir la reprise d'activité se poursuivre dans le temps.





I – Données de Cadrage : les grandes réformes

C. Les réformes qui ont impacté l'économie des entreprises

1. La loi n° 1998-461 du 13 juin 1998, dite loi « Aubry I »

Loi d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail (RTT), il était fixé par l'article L212-1 du Code du travail à 45 heures et par cette Loi dite loi Aubry, ce temps a été ramené à 35 heures. La loi Aubry fixe la durée légale du travail à 35 heures hebdomadaires au 1er janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés et au 1er janvier 2002 pour les autres. Pour les entreprises du bâtiment cela a une incidence sur le paiement en heures supplémentaires, les heures de travail effectuées de la 36ème à la 39ème heures. Ce qui est une pratique très répandue dans le BTP).

2. La loi Larcher du 31 janvier 2007

Loi relative à la modernisation du dialogue social, impose une phase de consultation avec les partenaires sociaux. En effet, la loi rend obligatoire une phase de concertation avec les partenaires sociaux (organisations syndicales de salariés et d'employeurs interprofessionnelles reconnues comme représentatives au niveau national), préalablement à tout projet gouvernemental de réforme dans les domaines des relations du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le but de permettre une négociation.

3. La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008

Elle vise à encourager les entrepreneurs tout au long de leur parcours, relancer la concurrence, renforcer l'attractivité du territoire et améliorer le financement de l'économie (notamment avec la création du statut d'auto entrepreneur).

4. RT 2012 Grenelle Environnement (articles 3 à 6 de la loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009)

Définit désormais une exigence globale en consommation d'énergie primaire en valeur absolue fixée pour tous les bâtiments neufs à 50 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an (kWh/m2/an), soit l'actuelle norme Bâtiment Basse Consommation (BBC) contre 150 kWh/m²/an en moyenne avec la RT 2005.

5. Le code de la santé publique décret n°2011-629 du 3 juin 2011

Renforcement les obligations des maitres d'ouvrage en ce qui concerne le repérage amiante, notamment avant travaux.

6. Code de l'environnement arrêté du 12 mars 2012

Relatif au stockage des déchets d'amiante + imposition de la TGAP pour l'amiante-ciment : interdiction de mettre certains déchets amiante dans des ISDI (ex-classe 3) comme c'était le cas avant le 1 er juillet 2012.

I – Données de Cadrage : les grandes réformes

7. Le code du travail (plutôt à destination des entreprises de la construction), décret n°2012-639 du 4 mai 2012

Renforcement des obligations des entreprises tant sur le plan administratif que formation et technique, pour la sous-section 3 (entreprises réalisant des travaux de retrait/en capsulage d'amiante), mais plus encore pour la sous-section 4 (entreprises réalisant des interventions sur matériaux amiantés). Il reste encore un texte important à publier concernant les moyens de protection collective.

8. La réforme de la formation professionnelle

Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, issue de l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013, favorise le développement des compétences et la compétitivité des entreprises. Les démarches administratives et les contributions sont désormais simplifiées afin de permettre aux employeurs de faire de la formation professionnelle un levier stratégique de compétitivité. Les employeurs doivent s'acquitter d'une contribution unique, qui soutient les besoins en formation des entreprises et des individus, notamment celles et ceux qui en sont les plus éloignés. En parallèle, ils disposent de plus de liberté pour mettre en place des plans de formation concertés et efficaces.

9. Le label RGE, entrée en vigueur au 1er septembre 2014

devient l'éco-condition du versement des aides de l'état au financement des travaux d'économie d'énergie dans un logement ancien pour les particuliers (éco-PTZ*). Cette certification permet aux clients de repérer plus facilement les professionnels auxquels ils peuvent accorder leur confiance pour la réalisation de leurs travaux d'économie d'énergie.

Côté professionnel, les artisans et entreprises du bâtiment concourant à l'amélioration de la performance énergétique et du développement durable doivent être détenteur du label RGE, que ce soit pour des prestations de travaux ou d'études. Plusieurs conditions devront être remplies :

- ✓ employer un responsable technique formé RGE,
- ✓ faire appel à des sous-traitants certifiés RGE,
- √ réaliser au minimum 2 chantiers tous les 2 ans dans l'activité labellisée RGE.

10. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 : La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long termes.

I – Données de Cadrage : les grandes réformes

11. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe)

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions. Il est complété par un projet de loi qui modifie le découpage des régions et présente le calendrier électoral des élections régionales et départementales.

La région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire. Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

12. La loi travail 1

Adoptée par l'Assemblée nationale le 21 juin 2017 grâce à l'article 49-3. Cette réforme vise à augmenter la compétitivité des entreprises en leur donnant plus de souplesse. Mais elle a également pour objectif d'améliorer les conditions de travail des salariés.

13. La loi travail 2

La réforme du Code du Travail prend la forme de 5 ordonnances d'un total de 160 pages. Les ordonnances ont été signées par Emmanuel Macron le 22 septembre. Le 31 décembre 2017, les 26 décrets d'application ont été publiés au Journal officiel. Ils portent sur 117 mesures qui sont toutes applicables au 1er janvier 2018.

La loi Travail a pour objectif d'instaurer une flexisécurité à la française. Son but est d'assouplir le code du travail pour permettre aux entreprises d'embaucher et de faire face à la conjoncture économique de manière plus agile. Pour cela la Loi Travail a instauré plusieurs dispositions : facilitation du licenciement économique, début d'inversion de la hiérarchie des normes au profit du dialogue social, référendum d'entreprise...

Dans le même temps, des droits supplémentaires sont donnés aux salariés ou aux personnes en recherche d'emploi: droit à la déconnexion, compte personnel d'activité (CPA), congés payés facilités, extension de la Garantie Jeunes...

Enfin, la durée légale du travail reste de 35 heures. Les salariés ne peuvent recevoir un salaire en dessous du Smic.

D. Les caractéristiques du parc de logements

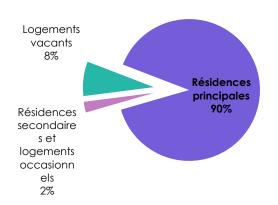
1. L'état du parc de logements

	Parc existant de logements				
	Nombre	Part des résidences principales en %			
TDL	44 680	90%			
Meurthe-et-Moselle	366 476	89%			
Grand Est	2 766 052	88%			
France métropolitaine	33 943 137	83%			

Source: INSEE-RP 2014

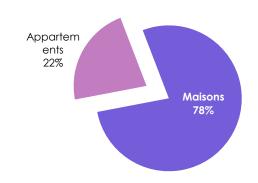
Répartition du parc de logements de TDL selon le type de résidence

Source: INSEE- RP 2014



Répartition du parc de logements selon le type

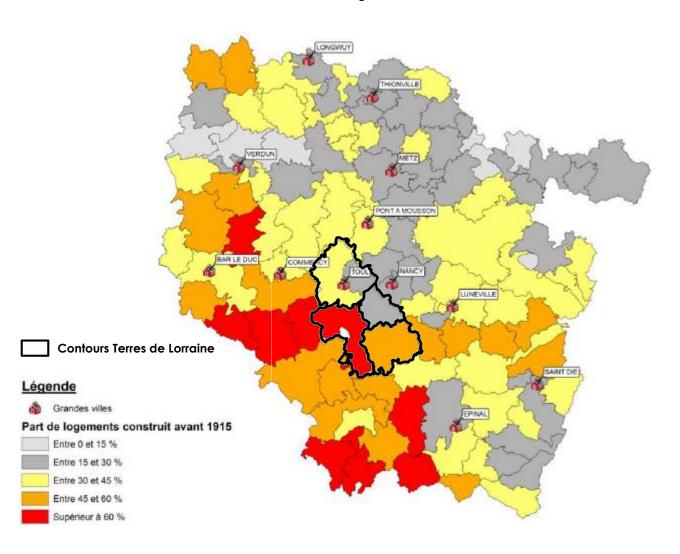
Source : INSEE-RP 2014



Forte part de résidences principales et de logements individuels

- Le parc du territoire de TDL dénombre 44 680 logements, dont 90% sont des résidences principales
- La part des résidences secondaires est équivalente à celle du département et de la région.
- Plus de 3 500 logements sont vacants sur le territoire de TDL, soit 8% des logements. 3% des logements vacants de Lorraine sont situés sur le territoire de Terres de Lorraine.
- 78% des logements du territoire sont des maisons (34 492), soit 21 points de plus que sur le Grand Est.

Ancienneté du parc par EPCI sur l'ex-territoire lorrain Sources : INSEE 2008 – modèle CALOR pour la DREAL Lorraine, d'après les données de l'Observatoire Régional de l'Energie de Lorraine (OREL) ARTELIA - Climat Energie/ LA CALADE



Un parc ancien

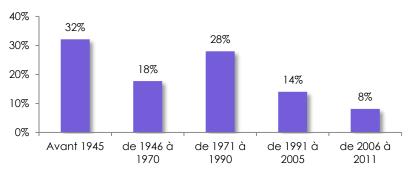
Le parc bâti est particulièrement ancien sur le territoire lorrain : plus de la moitié date d'avant 1949. Cette ancienneté a tendance à dégrader la consommation globale, les données statistiques (notamment les données du CEREN) considérant des moyennes de consommations croissantes avec l'ancienneté. Ce parc possède par contre en général une meilleure qualité de ses enveloppes bâties (forte inertie permettant une meilleure régulation et des gestions naturelles des écarts de température extérieure).

En 2016, 50% du parc a plus de 45 ans (construit avant 1971)

- 32% des résidences principales ont été construites avant 1945
- La majorité des logements (79%) ont plus de 4 pièces sur le territoire du Pays Terres de Lorraine.

Répartition du parc de résidences principales selon l'ancienneté de construction sur le territoire de TDL

Source: INSEE RP 2014



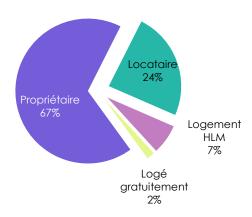
Répartition des résidences principales de TDL en fonction du nombre de pièces

Source: INSEE - RP 2014



Répartition du parc de logements de TDL par statut d'occupation

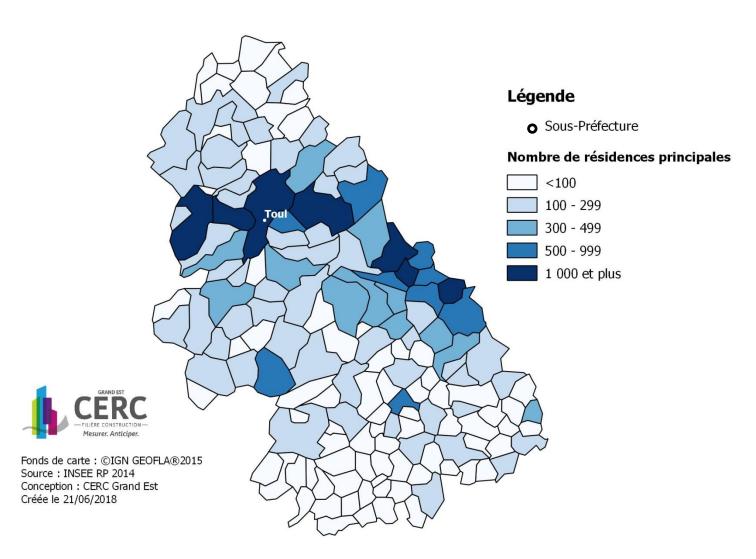
Source: INSEE RP 2014



67% de propriétaires

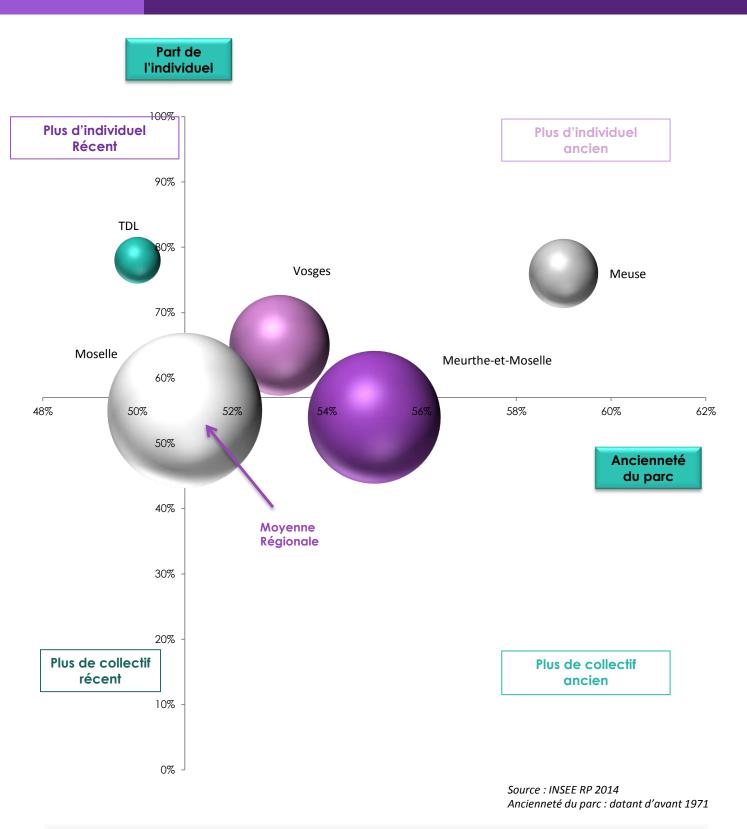
- Les résidences principales sont avant tout occupées par des propriétaires (29 957 résidences). Dans le Grand Est cette part est bien moindre : 51%.
- Le locatif privé regroupe 24% des résidences, soit 10 points de moins que dans le Grand Est.
- 7% des habitants sont en logement HLM, tandis qu'ils sont 13% dans le Grand Est.

Répartition des résidences principales sur le territoire défini par TDL Source : INSEE RP2014



Si nous comparons la carte de densité de population à celle de la répartition des résidences principales, nous pouvons constater la forte corrélation entre les 2.

Au sud du territoire, les résidences principales se font plus rares qu'au centre. La commune de Vezelise est la seule commune du sud comptabilisant plus de 500 résidences principales.

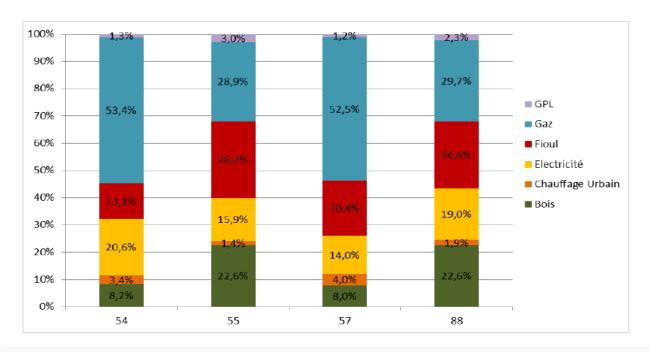


Le parc de logements de TDL est un parc dominé par le logement individuel et plutôt récent par rapport à la moyenne régionale

La Moselle et la Meurthe-et-Moselle ont un parc de logements collectifs plus affirmé qu'ailleurs du fait du poids des deux centres urbains que sont Metz et Nancy.

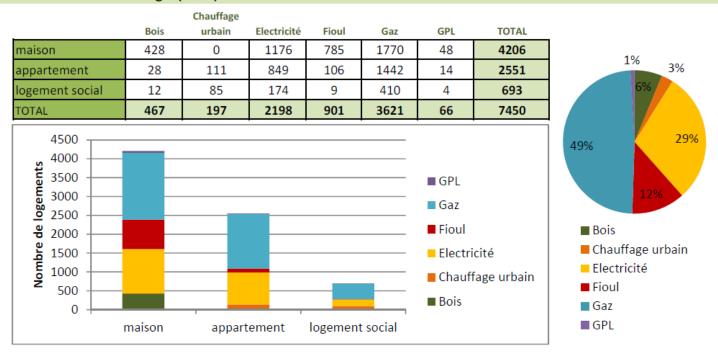
La Meuse est le département au parc le plus ancien.

Répartition des logements selon leur énergie principale de chauffage par département - Sources : fichier détaillé de l'INSEE, 2008 - DREAL



Les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle sont ceux qui ont le plus de logements chauffés au gaz. Cependant, en nombre absolu de logements, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle possèdent un parc de logements chauffés au fioul ou au bois plus important que dans la Meuse et les Vosges.

Consommation d'énergie (GWh)



Facture énergétique moyenne des ménages :

1987 €/logement

2. Le parc social locatif

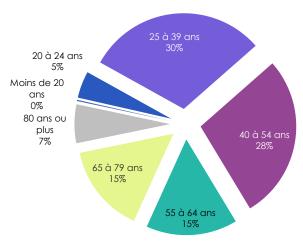
16% des logements sociaux sont des maisons 22% des HLM du territoire datent d'avant 1950

	Parc existant de logements sociaux				
	Nombre	Part des maisons	Part des HLM datant d'avant 1950		
TLD	3 554	16%	22%		
Meurthe-et-Moselle	52 360	11%	37%		
Grand Est	426 607	14%	41%		

Source: SoeS/DREAL Grand Est - RPLS 2017

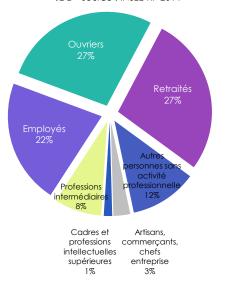
Répartition des locataires HLM par âge sur le territoire de TDL

Source: INSEE RP 2014



Répartition des locataires HLM selon leur catégorie socioprofessionnelle sur le territoire de

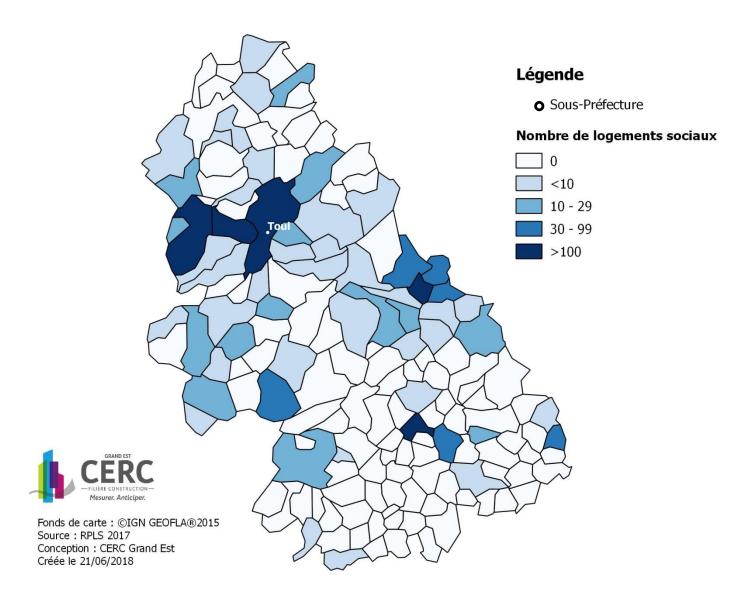
TDL - Source : INSEE RP 2014



30% des locataires HLM ont entre 25 à 39 ans

- Le territoire de TDL dénombre 3 554 logements sociaux (en nombre de maisons et nombre d'appartements), ce qui représente près de 7% du parc social locatif de Meurthe-et-Moselle. 16% des logements sociaux sont des maisons, part plus importante que sur le département ou la région. 22% des logements datent d'avant 1950, part moindre que celle du département et de la région.
- 35% des locataires HLM ont moins de 25 ans et 37% ont plus de 54 ans.
- Les retraités (27%), les ouvriers (27%) et les employés (22%) sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées en tant que locataires HLM.

Répartition des logements sociaux sur le territoire défini par TDL Source : RPLS 2017



Les communes enregistrant le plus grand nombre de logements sociaux sont majoritairement celles qui comptabilisent le plus de résidences principales. 37% des communes de TDL ne possèdent aucun parc social locatif.

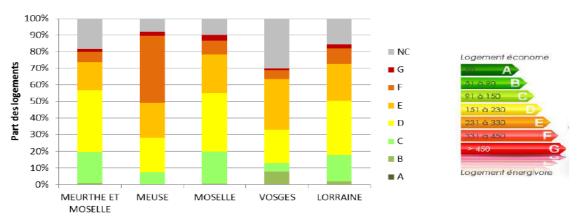
Au sein du pays Terres de Lorraine, le parc de logements sociaux s'étoffe de 5%

C'est trois points de plus que la moyenne départementale et l'inverse de ce que l'on observe à l'échelle régionale. Sur le territoire de TDL, le parc de logements sociaux possède plus d'étiquettes énergétiques A, B, C ou D que d'étiquettes E, F, G la part des logements sociaux récents étant plus importante. Le parc est cependant plus énergivore que celui du département ou de la région.

	Parc existant de logements sociaux				
	Nombre	Evolution 1 an % de logements % de logements			
TDL	3 554	+5%	49%	38%	
Meurthe et Moselle	52 360	+2%	61%	24%	
Grand Est	426 607	-8%	57%	26%	

Source: SoeS/DREAL Grand Est - RPLS 2017

Répartition des logements sociaux par classe d'énergie selon les départements de la région Lorraine - Sources : RPLS 2013, DREAL



	Parc existant de logements sociaux					
	Nombre de logements de classe A et B Nombre de logements de classe C et D Nombre de logements de classe E, F et G Nombre de logements de classe E, F et G Nombre de logements de classe E, F et G					
TDL	84 (2,4%)	1 643 (46,2%)	1 364 (38,4%)	463 (13%)		
Meurthe et Moselle	3 101 (6%)	28 913 (55,2%)	12 480 (23,8%)	7 866 (15%)		
Grand Est	20 508 (4,8%)	224 424 (52,6%)	111 005 <i>(</i> 26% <i>)</i>	70 670 (16,6%)		

Source: SoeS/DREAL Grand Est - RPLS 2017

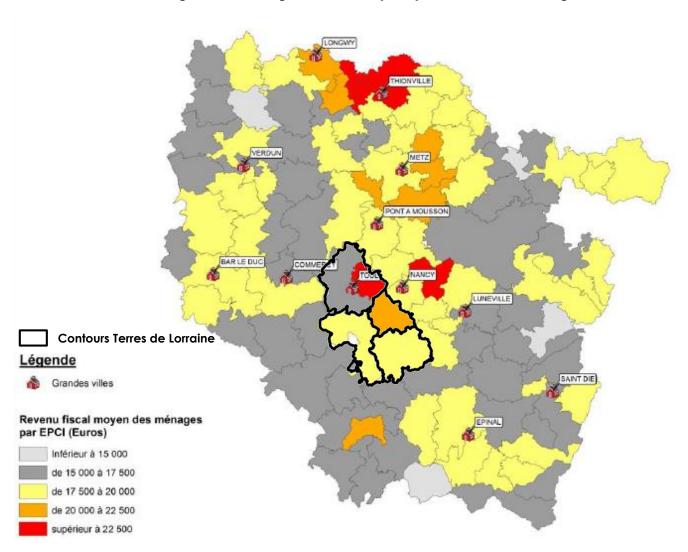
I – Données de Cadrage : Imposition

E. La précarité énergétique

42% des foyers fiscaux non imposés sur le territoire de TDL contre 46,6% dans le Grand Est

Sur le territoire de TDL, le taux d'activité (78%) est supérieur à la moyenne régionale (73%). De même, le taux de chômage (8%) est moins élevé que la moyenne régionale et nationale (10%).

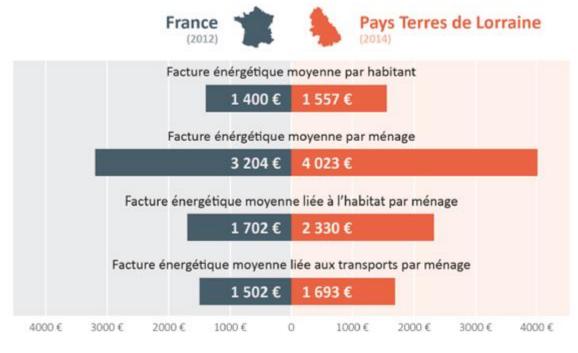
Revenu fiscal moyen des ménages lorrains par EPCI - Sources : INSEE 2008, mise en cohérence avec FILOCOM 2012 et les données AGAPE – modèle CALOR pour la DREAL Lorraine, d'après les données de l'Observatoire Régional de l'Energie de Lorraine (OREL) - ARTELIA Climat Energie/ LA CALADE



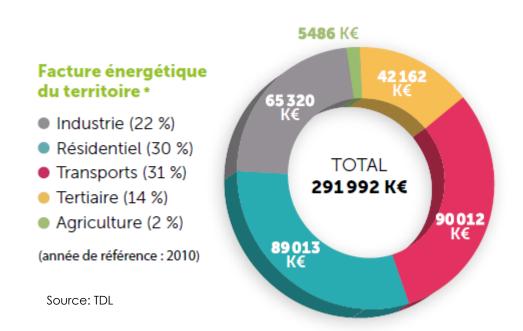
Le taux de pauvreté sur le territoire (8,9%) est significativement inférieur à la moyenne départementale (14,6%) et régionale (14,6%). En parallèle, le revenu médian disponible par unité de consommation est légèrement supérieur sur Terres de Lorraine (21 103 Euros) qu'en Meurthe-et-Moselle ou dans le Grand Est (20 502 Euros)

I – Données de Cadrage : facture énergétique

Une facture au dessus de la moyenne

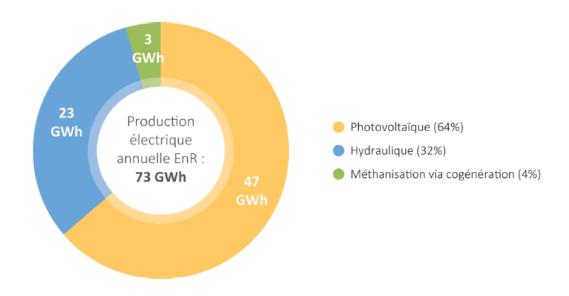


Source: TDL



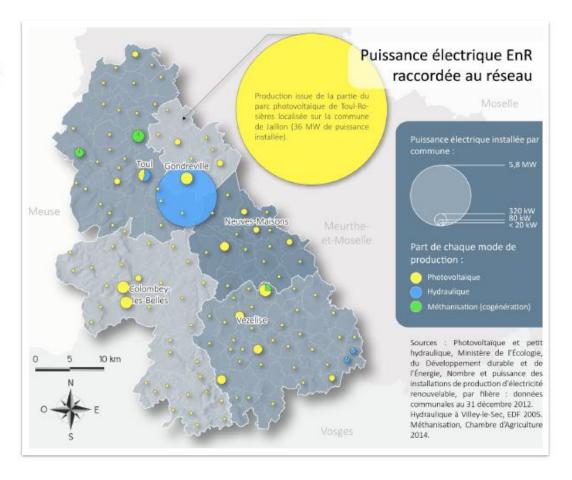
Situé dans l'Est de la France, **Terres de Lorraine a une facture énergétique par ménage** supérieure à la moyenne nationale : **4 023 €** en Terres de Lorraine pour 3 204 € en France.

La production EnR électrique



Source : Estimations Pays Terres de Lorraine d'après les puissances installées communiquées par le MEDDE, EDF et la Chambre d'Agriculture

Puissance installée sur le Pays



I – Données de Cadrage : actions du territoire

F. Les initiatives sur le territoire du Pays Terres de Lorraine

Un Territoire à énergie positive

- Un territoire à énergie positive (TEPos) cherche à réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et les couvrir par les énergies renouvelables locales (« 100% renouvelables et plus ») à l'horizon 2050-2060.
- Depuis 2014, le pays s'est engagé dans la démarche et mis en place un plan d'action 2016-2020 en cinq axes:
 - ✓ Sensibilisation à la transition énergétique de la population
 - ✓ Sensibiliser les acteurs économiques à la maitrise de l'énergie et à l'novation en matière de transition énergétique
 - ✓ Développer une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat
 - ✓ Intégrer les enjeux énergétique dans les documents d'urbanisme, promouvoir des offres de mobilités alternatives, accompagner la structuration du transport collectif.
 - ✓ Produire des énergies renouvelables localement
- Les objectifs pour le Pays Terres de Lorraine:
 - ✓ Réduire la facture énergétique du territoire.
 - ✓ Créer des activités et des emplois sur le territoire en développant les savoir-faire des entreprises.
 - ✓ Participer à l'engagement collectif de la lutte contre le réchauffement climatique.

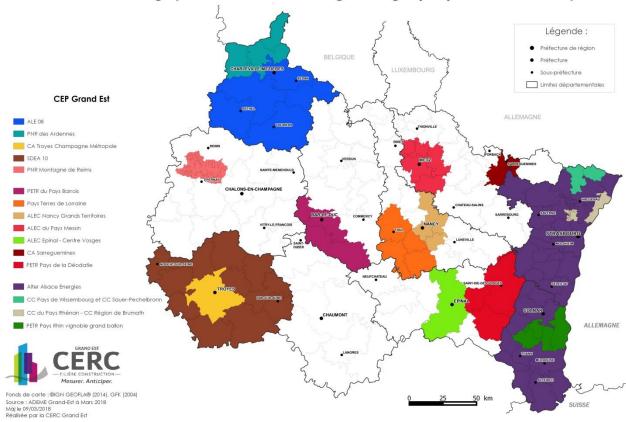
Une Plateforme locale de la rénovation énergétique

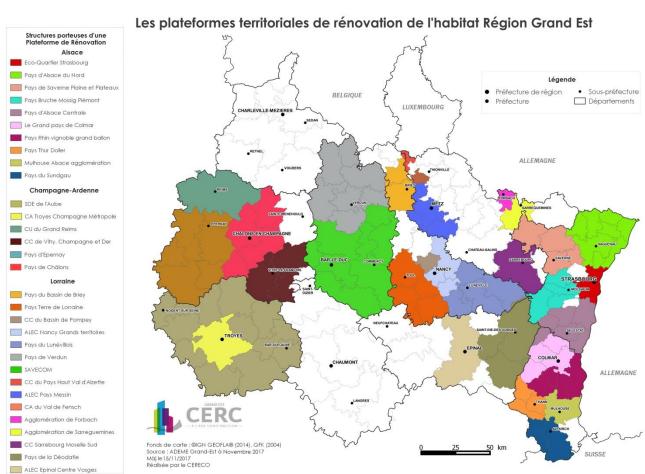
- Les communautés de communes du Pays Terres de Lorraine en partenariat avec la MDE et l'Agence de Développement sont également porteuse d'une Plateforme locale de la rénovation énergétique de l'habitat sur son territoire.
- Les plateformes assurent l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement et complètent le dispositif des Points Rénovation Info Service (PRIS). Elles ont pour objectifs de :
 - ✓ Mobiliser les structures et les acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique
 - ✓ Stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte
 - ✓ Contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification
 - ✓ Engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive, les communautés de communes du Pays Terres de Lorraine proposent **un service de l'énergie et de l'habitat** qui met gratuitement à votre disposition un technicien qualifié. Ce dernier peut réaliser un bilan thermique, aider au montage d'un plan de financement, à la recherche d'entreprises qualifiées et au suivi des travaux.

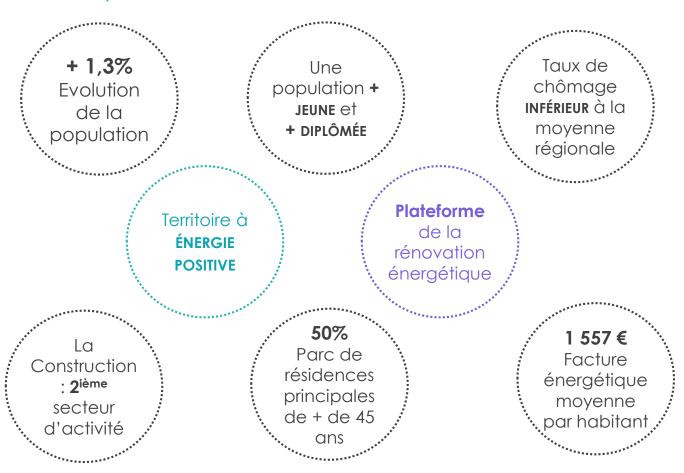
I – Données de Cadrage : actions du territoire







SYNTHESE / DIAGNOSTIC



Forces

- Population qui s'accroit de plus d'1% (territoire attractif)
- Une sur représentation d'habitants jeunes et plus diplômés par rapport à la moyenne régionale
- Un territoire engagé dans la rénovation énergétique et la qualité environnementale
- Un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale et régionale
- Un secteur du Bâtiment fort dans l'économie locale

Faiblesses

- Parc de logements anciens entrainant des consommations énergétiques importantes
- Facture énergétique moyenne par habitant supérieure à la moyenne nationale
- Nombreuses réformes qui ont perturbé l'évolution économique des entreprises

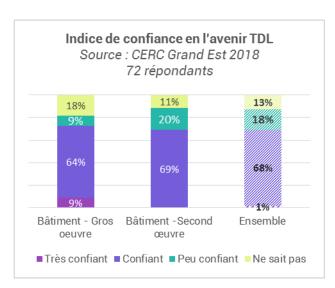
A. Evolution de la filière construction

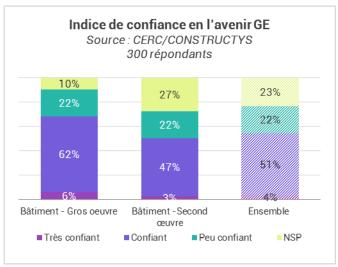
En 2018, les entreprises du secteur de la construction du Pays Terres de Lorraine se déclarent confiantes en l'avenir. L'indice de confiance en 2018 (69%) pour le secteur est plus élevé qu'en 2017 (61%). Toutefois, au moment de l'enquête moins d'une entreprise sur dix (6%) du secteur ne souhaitait se positionner sur une autre **activité à l'avenir**. Celles qui souhaitent le faire se positionneraient sur **plus d'utilisation d'outils numériques et de matériaux biossourcés**.

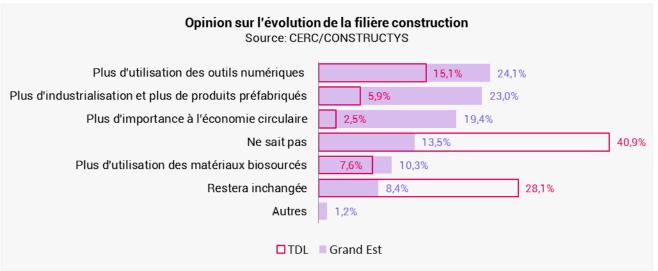
En 2017, les acteurs du secteur de la Construction considèrent que la filière devrait évoluer vers des thématiques et des approches qui sont dans l'air du temps. Une utilisation plus importante des outils numériques, une industrialisation avec plus de produits préfabriqués et le développement de comportements écoresponsables dans le cadre d'une économie circulaire.

Concernant les applications informatiques et numériques, les entreprises sont convaincues de leur forte plus value pour les métiers de la construction mais elles pointent les difficultés liées à l'investissement, à la sécurité des données, à la compatibilité des logiciels et à la formation des utilisateurs de terrain.

La transition écologique est considérée comme un élément positif pour l'activité à moyen terme, mais à court terme, les entreprises considèrent que cela engendre des contraintes nouvelles pour la question du traitement des déchets notamment et la circulation des véhicules d'entreprises.





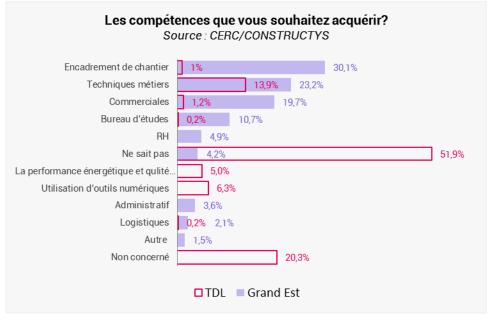


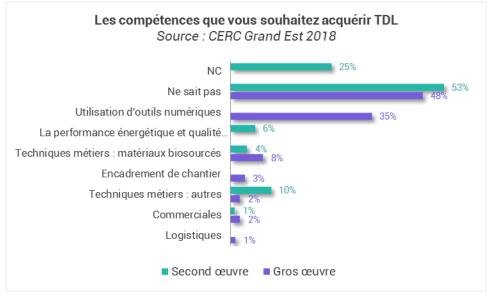
En 2018, la majorité des entreprises du secteur du bâtiment sur le territoire du Pays Terres de Lorraine n'était pas en mesure de dire quelles compétences elles souhaitaient acquérir. Deux causes peuvent expliquer cela:

- ✓ La volonté de certains chefs d'entreprises de garder secret leurs perspectives de développement face à la concurrence.
- ✓ La visibilité des entreprises qui est de très court terme (de l'ordre de 4 à 6 semaines). La priorité
 pour la majorité des chefs d'entreprises de petites structures reste de garantir un minimum
 d'activité.

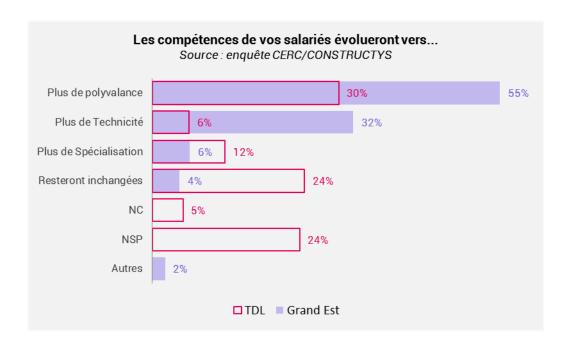
A l'échelle du Grand Est, les entreprises du BTP souhaitent acquérir trois principales compétences pour développer leur activité et rester compétitives sur le marché : l'encadrement de chantier, les techniques métiers (logiciels) et le commercial. Toutefois, selon la taille de l'entreprise, les priorités diffèrent.

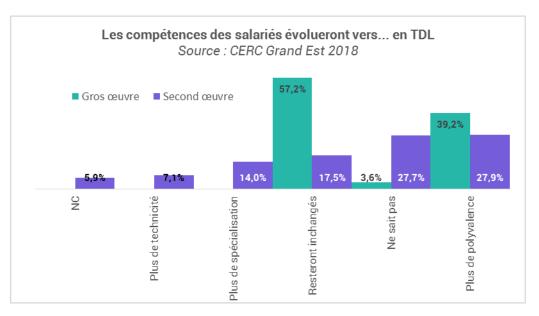
Pour les entreprises de moins de 11 salariés, la maîtrise des techniques du BTP est la priorité. Pour les entreprises de plus de dix salariés, la priorité est donnée à la prévention des risques professionnels et à l'encadrement des chantiers. Derrière ces deux thèmes prioritaires, les entreprises évoquent l'importance des techniques commerciales, y compris le marketing et la communication et l'utilisation des logiciels spécifiques aux métiers du BTP.





Que ce soit à l'échelle du Pays Terres de Lorraine ou de la région la réduction des effectifs, la complexité des métiers et le développement des nouvelles technologies, vont conduire les salariés à évoluer vers plus de polyvalence et de technicité à l'avenir quel que soit le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.





B. Le chiffre d'affaires des entreprises du Bâtiment sur le territoire ?

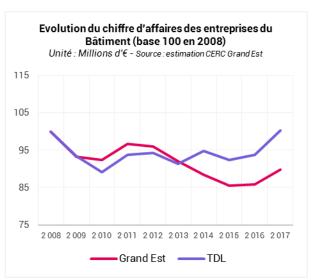
1. Evolution du chiffre d'affaires des entreprises sur le territoire

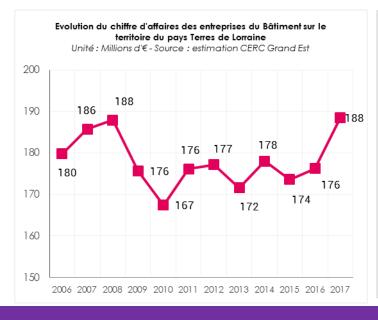
Depuis 2012, le chiffre d'affaires bâtiment dans le Grand Est baisse (-12% entre 2012 et 2016). Cette baisse s'explique en grande partie par le ralentissement de la construction neuve. Entre 2016 et 2017, on observe un début de retournement de tendance. Malgré tout, les entreprises se montrent très prudentes et souhaitent avant tout que l'amorce de reprise se confirme dans le temps principalement dans le Bâtiment. Le second œuvre est le secteur où on enregistre le plus de chefs d'entreprises prudents quant à l'évolution de leur chiffre d'affaires.

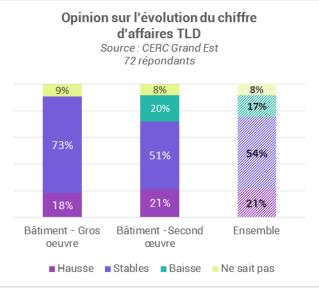
Sur le territoire du Pays Terres de Lorraine, le chiffre d'affaires progresse de 7% au cours de la dernière période suivant en cela l'évolution observée sur l'ensemble du département. Les effets de la reprise d'activité amorcée en fin 2017 semblent se confirmer d'autant que l'opinion des chefs d'entreprises pour 2018 semble favorable.

	CA Bâtiment 2017 (HT)	Poids / à l'échelon géo . Supérieur	Evolution CA 2017/2016
TDL	188 M€	14%	+6,8 %
Meurthe et Moselle	1 347 M€	14%	+6,9 %
Grand Est	9 673 M€	-	+ 4,7%

Source : Compte de Production Bâtiment 2017, estimation CERC Grand Est







Faisant suite à 4 années consécutives de baisse et un bilan 2016 plutôt stable, c'est une hausse de l'activité dans le Bâtiment qui est enregistrée dans le Grand Est en 2017, confortant en cela les prévisions

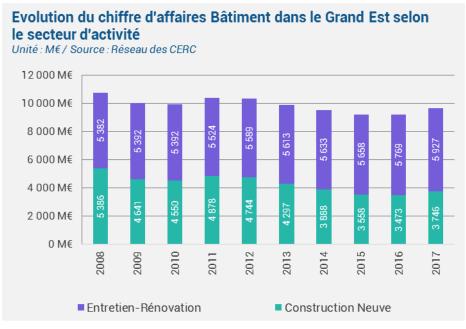
passées. Ce regain d'activité, qui intervient de façon plus tardive dans la Région Grand Est que dans

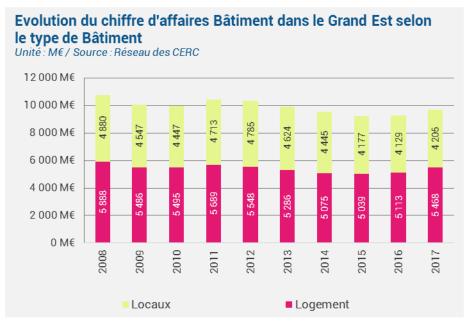
d'autres régions françaises s'élève à 3% en volume. Soit un chiffre d'affaires d'environ 9 700 M€ qui représente environ 7% du chiffre d'affaires au niveau national.

Au même titre que sur l'ensemble du territoire français, la progression dans le neuf a été plus importante que l'entretien rénovation. En 1 an, la hausse en volume a atteint 5,8% contre 14% en moyenne

nationale. Néanmoins c'est bien le segment de l'entretien-rénovation qui continue de générer la majorité du chiffre d'affaires (61%). Par rapport au bilan 2016, l'inversion de tendance la plus importante concerne

l'activité pour les logements : l'évolution passe de -1,6% en volume à +5,2% en 2017.





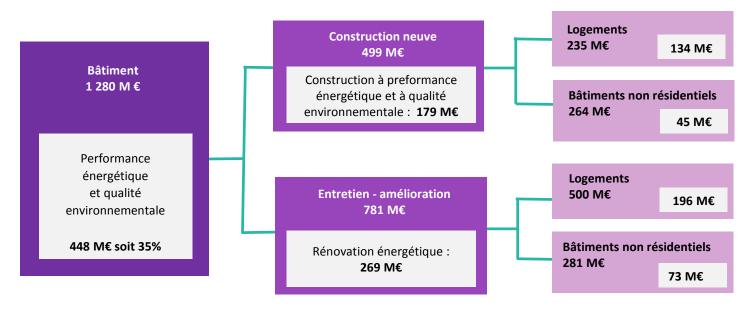
3. Part de la performance énergétique dans le chiffre d'affaires départemental

Performance énergétique et qualité environnementale (PEQE): Constructions neuves ou rénovation suivant une démarche HQE (Haute Qualité environnementale), BBC (Bâtiment basse consommation) ou BEPOS (Bâtiment à Energies Positives) ou avec un label de type performance énergétique de type HPE (Haute Performance Energétique), THPE (Très Haute Performance Energétique).

En 2013, le chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment en Meurthe-et-Moselle était de **1 280 millions d'euros**. Ce qui représente **29%** du chiffre d'affaires régionale dans ce secteur. Le marché PEQE (Performance Energétique et Qualité Environnementale) représentait **35%** du chiffre d'affaires global soit **448 millions d'euros**.

Le chiffre d'affaires bâtiment était majoritairement constitué par des travaux liés à l'entretienamélioration (61%). La part de la rénovation énergétique dans ce secteur était de 34%.

Répartition du chiffre d'affaires du Bâtiment en Meurthe-et-Moselle en 2013 Source: Estimation CERECO



Evolution de l'activité de performance énergétique et qualité environnementale sur la période 2013-2018

- Dans la construction neuve, la Règlementation Thermique de 2012 prévoyait que tous les nouveaux logements devaient être «basse consommation» à compter du 1er janvier 2013. En Meurthe-et-Moselle le chiffre d'affaires construction neuve à performance énergétique et qualité environnementale entre 2013 et 2018 augmente de **30%**.
- Dans l'entretien-rénovation, le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat fixe comme objectif de rénover 500 000 logements à l'horizon 2017 au niveau national. Toutefois, l'expérience montre que ces objectifs ambitieux ne se vérifient pas forcément sur le terrain. Au niveau du territoire de la Meurthe-et-Moselle, l'augmentation prévue du chiffre d'affaires rénovation énergétique est de l'ordre de 19% entre 2013 et 2018.
- En 2018, le chiffre d'affaires consacré à ces activités représentera près de **42 %** du chiffre d'affaires Bâtiment, soit **554 M€**.

Avertissement

Ces prévisions se basaient sur un scénario quasi idéal en termes de montée en compétence dans l'emploi sur la période 2013-2018 sur le territoire. En effet, cette hausse de l'activité des marchés de la performance énergétique et qualité environnementale devait s'accompagner d'une hausse en quantité et qualification de l'emploi sur ces marchés. Elle supposait également que l'appareil de production du territoire soit capable de répondre à cette hausse.

Evolution du chiffre d'affaires en lien avec la PEQE sur le territoire de la Meurthe -et -Moselle sur la période 2013-2018

Source: estimation CERECO

Enveloppe (gros œuvre / clos couvert)	CA réalisé en 2013	CA prévu en 2018	Evolution 2013-2018
Mise en œuvre de matériaux de gros œuvre de type brique mono mur, béton cellulaire	54,6 €	55,6€	+
Isolation par l'extérieur : enduits d'étanchéité, bardage bois ou métal, peinture étanche + Isolant	17,7€	17,6€	-
Rupture ponts thermiques	22,9€	32,2 €	++
Etanchéité à l'air	14,6 €	17,3€	++
Pose d'huisseries performantes (performance thermique, acoustique, vitrage haute performance)	14,6€	15,3€	+
Panneaux bois, bardage bois	11,5€	10,3€	-
Conception et réalisation de bâtiments basse consommation	22,7€	41,7€	+++
Construction bois (ossature bois, poteaux poutres)	3,1 €	3,6€	+
Mise en œuvre de matériaux naturels (terre, paille, pisé, torchis)	0,0€	2,6€	+++
Toiture végétalisée	26,0€	42,9€	+++
Total Enveloppe	187,9€	239,1€	++
Equipements techniques			
Chauffage bois	11,7€	11,5€	-
Pose équipement énergie solaire (photovoltaïque, thermique)	14,5 €	18,8 €	++
Ventilation (VMC double flux, systèmes de régulation)	44,3 €	55,6€	++
Aérothermie-Géothermie	12,1 €	14,8€	++
Gestion de l'eau (récupération des E.P, eaux grises)	44,0 €	45,8 €	+
Mise en place de dispositifs d'autocontrôle	25,5€	43,4 €	+++
Confort été, rafraichissement	61,0€	56,2 €	-
Pose équipement énergie éolienne	6,5€	6,4€	-
Total Equipement technique	219,5€	252,6€	+
Aménagement intérieur (second œuvre / Finitions)			
Mise en œuvre d'isolants naturels (chanvre, laine de bois, ouate de cellulose, isolants d'origine animale)	14,9€	17,1 €	+
Peintures, colles, solvants à la chaux, caséine, huile de lin,	23,9€	38,0€	++
Vitrages à isolation renforcée (TH>8)	1,7€	7,3€	+++
Total Aménagement intérieur	40,6€	62,3€	+++
Chiffre d'affaires total performance énergétique et qualité environnementale	448€	554€	++

C. Dispositifs financiers pour la rénovation des logements dans le Grand Est

1. Bilan 2016* des dispositifs financiers pour la rénovation des logements

- ❖ Le crédit d'impôt est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2016 (sur les travaux 2015), plus de 100 000 foyers l'ont obtenu dont près de 9 900 pour la réalisation d'un bouquet d'actions sur l'année. Le nombre de foyers ayant bénéficié du CITE a fortement progressé.
- L'éco-PTZ est un dispositif dont le montant moyen des travaux est plus élevé pour les logements privés que le bouquet d'actions moyen soutenu par le crédit d'impôts. Pour le bouquet de 3 actions, le montant moyen s'élève à près de 31 800€ alors qu'il est de 21 100€ pour le bouquet de 2 actions. L'Eco-PTZ « Performance Globale » est le dispositif le plus en retrait en 2016.
- Le dispositif « Habiter Mieux » permet d'accompagner fortement les ménages modestes s'ils s'engagent à réaliser des rénovations permettant une baisse de consommation énergétique d'au moins 25%, le coût moyen des travaux est donc élevé : 24 300€. Ce dispositif fait partie des dispositifs moins sollicités en 2016.
- Le dispositif « Oktave », créé en 2015, permet d'accompagner des projets de rénovation dans la durée, en fixant des étapes cohérentes avec l'objectif de performance BBC. Ce dispositif alsacien devrait se développer dans le Grand Est d'ici 2018.
- Climaxion est un programme de l'ADEME et de la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Les actions de ce programme sont définies selon 4 grands axes : l'efficacité énergétique et qualité environnementale des bâtiments, les énergies renouvelables, l'économie circulaire et l'économie de ressources et les territoires durables.
- ❖ En ce qui concerne le parc public, la part des rénovations financées avec un Eco-PLS atteignant le niveau BBC Rénovation a bien augmenté (+19 points). Le coût moyen des travaux s'élève à 33 500€.

Objectif SRCAE

38 700 logements privés entièrement rénovés (rénovations performantes) par an



*Les indicateurs retenus pour estimer le nombre de logements <u>entièrement</u> rénovés sont les Eco-PTZ performance globale, les Crédits d'impôt avec au moins 2 isolations thermiques, le dispositif « Oktave ».

Avec aides (CITE, Eco-PTZ, « Habiter Mieux », dispositif régional)

→ Rénovations effectuées uniquement en 2016

12 100 à 14 400 logements privés ont été rénovés en 2016, grâce aux dispositifs d'aide.

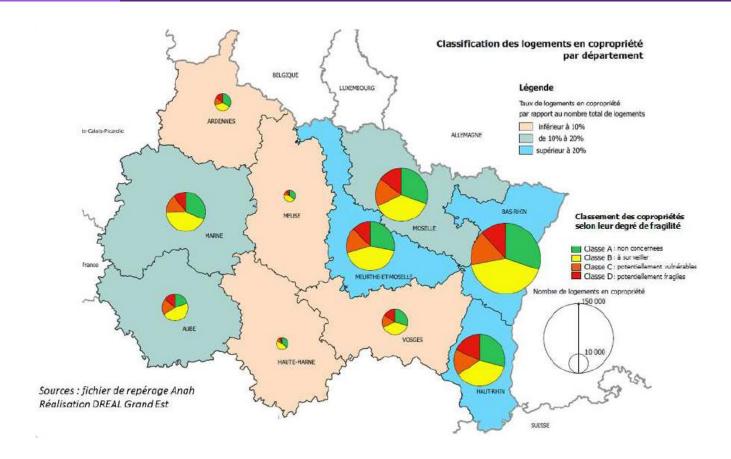
→ Rénovations terminées en 2016

3 500 à 3 900 logements privés ont terminé une rénovation étalée en 2016, grâce aux dispositifs d'aide. Il s'agit de logements pour lesquels une action réalisée en 2016 se conjugue avec une ou plusieurs actions antérieures (depuis 2015), ce qui permet de terminer la rénovation énergétique en 2016.

→ Dont Rénovations performantes en 2016

9 000 à 10 200 logements privés ont été rénovés avec un gain énergétique performant (le niveau atteint ne peut cependant pas être mesuré : gain énergétique supérieur à 50%, bouquets de travaux isolation, performance globale) (travaux étalés et terminés en 2016 ou travaux uniquement sur 2016) incluant les aides du dispositif régional « Oktave».

Source: Baromètre bâtiment durable 2016



En 2013, près de **496 000 logements en copropriétés étaient recensés dans le Grand Est**, soit environ **18% du parc de logements de la région**.

Près d'un ménage sur cinq dans le Grand Est habite dans une copropriété.

Depuis 5 ans, les copropriétés ont été promues au rang d'enjeu national au sein des politiques de l'habitat. Des actions ont été mises en place pour inciter à la rénovation des copropriétés.

- ✓ A partir du 1er janvier 2017, **il est obligatoire d'effectuer un diagnostic technique globale**, d'après l'article 58 de la loi Alur. Il s'agit d'une étude à réaliser tous les 10 ans et permettant de connaître plus en détails l'état général de l'immeuble. Cette étude propose également la réalisation de travaux pouvant être étalés sur 10 ans.
- ✓ A partir du 1er janvier 2017, il est également obligatoire de créer un fond de travaux afin de simplifier la réalisation de travaux et notamment la rénovation énergétique. La cotisation annuelle obligatoire ne pourra pas être inférieure à 5% du budget prévisionnel.
- ✓ **Le POPAC** (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété) **est un dispositif permettant d'accompagner les copropriétés en difficultés.** Cet accompagnement a pour but de limiter les difficultés, voire résorber les dettes. Le montant de l'aide est de 50% de la dépense HT au maximum, dans la limite de 50 000€ d'aides de l'ANAH par an. L'engagement de la copropriété dans ce programme doit être au minimum de 3 ans.
- ✓ La VOC (Veille d'Observation des Copropriétés) est un outil d'aide méthodologique et financière pour développer des démarches d'observation locales des copropriétés fragiles. Cette observation permet de détecter au plus tôt la fragilité de certaines copropriétés. Le montant de l'aide est de 50% de la dépense dans la limite de 60 000€ d'aides de l'ANAH, pour une durée minimum de 3 ans.
- ✓ Climaxion a déployé un dispositif spécifiquement à destination des copropriétés, proposant un accompagnement des copropriétés via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cet AMO proposera une ingénierie technique, sociale et financière favorisant ainsi l'émergence de projets de rénovation. Une aide à l'investissement est également octroyée pour les opérations de rénovation sur l'enveloppe thermique du bâtiment qui respecte un bouquet de travaux BBC-compatibles (solutions techniques de référence). Les aides Climaxion sont cumulables avec celles de l'ANAH, dans le respect des conditions en vigueur.

Source: Bâtiment durable 2016

Objectif parc social

105 400 logements sociaux rénovés d'ici 2020



Sources : Caisse des dépôts et estimation CERC

Près de 5 500 logements sociaux rénovés en 2016, dont 3 314 en niveau BBC- Rénovation.

Au 1er janvier 2016, la région Grand Est recensait près de 424 000 logements sociaux (source : INSEE). **5 499 logements ont bénéficié d'un Eco-PLS pour des travaux de rénovation en 2016**, dont 60% en niveau BBC-Rénovation, contre une part de 41% en 2015.

Environ 184 M€ de travaux d'amélioration énergétique sur le parc social.

Les rénovations des logements sociaux ont généré près de 184 millions d'€ de travaux. Le coût moyen des travaux est de 33 500€/logement, soit en moyenne 2 900€ de plus par logement en comparaison à 2015.

Les dispositifs d'aide disponibles pour le parc social :

L'Eco-PLS: il s'agit d'un prêt à taux bonifié distribué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). L'objectif principal est de réhabiliter les logements sociaux les plus énergivores pour diminuer les charges énergétiques des locataires.

Climaxion : le montant de l'aide s'élève entre 2 500 et 4 500€ par logement rénové, pour des logements non éligibles au FEDER. Les opérations sont éligibles selon plusieurs critères.

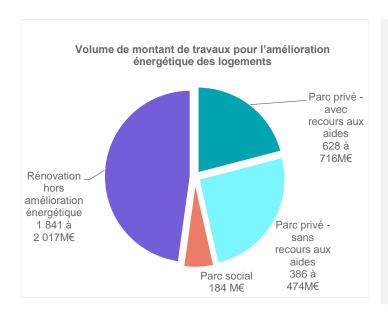
FEDER: les travaux de rénovation énergétique des logements sociaux sont éligibles au Fonds Européen de Développement Régional. Les opérations doivent être structurantes, regroupant un nombre significatif de logements et la rénovation doit viser une performance énergétique exemplaire.

Source: Baromètre bâtiment durable 2016

2. Le chiffre d'affaires pour la rénovation en 2016 dans le Grand Est

3 215 millions d'€

pour la rénovation (énergétique et autre) du logement dans le Grand Est Source : CERC Grand Est – méthode Comptes de production du Réseau des CERC



Part de marché de la rénovation énergétique du logement privé 32 à 37 %

Dont part de marché de la rénovation énergétique avec recours aux aides 20 à 22 %

Dont part de marché de la rénovation énergétique sans recours aux aides

12 à 15 %

Part de marché de la rénovation énergétique du logement social 6 %

- 1 014 à 1 190 M€ HT de travaux d'amélioration énergétique sur le parc privé ont été réalisés en 2016 dans le Grand Est, avec ou sans aide.
- ❖ Il s'agit d'actions ayant potentiellement eu un impact sur la consommation énergétique du logement, que ce soit dans le cadre d'un bouquet d'actions ou d'une action seule.
- Les travaux concernés portent sur les postes d'isolation (murs, toitures et ouvertures) ou les changements d'équipement (chauffage ou eau chaude sanitaire).
- Ce montant total de travaux représente 32 à 37% du chiffre d'affaires entretien-rénovation de logement des entreprises du Grand Est.
- Le montant des travaux énergétiques réalisés par des ménages qui n'ont pas eu recours aux dispositifs d'aide s'élève entre 386 à 474M€.
- ❖ La rénovation énergétique (logements publics et privés) représente 37 à 43% de l'ensemble du chiffre d'affaires entretien-rénovation de logements, en 2016.

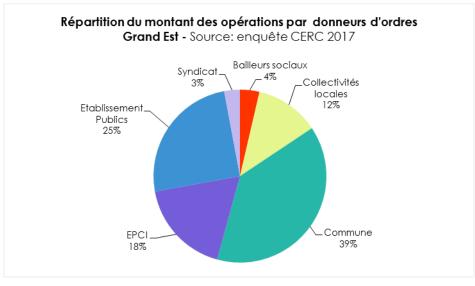
Source: Baromètre bâtiment durable 2016

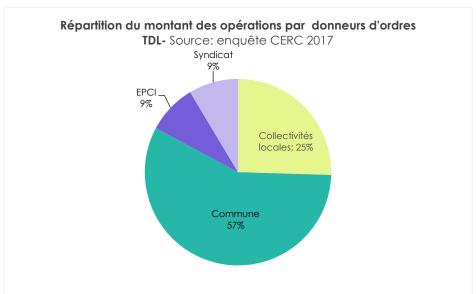
D. Les projets d'investissements publics

3,4 milliards de projets d'investissements recensés dans le Grand Est en 2017

Près de 35 millions de projets d'investissements publics prévus entre 2018 et 2020 sur le territoire du Pays Terres de Lorraine pour les maitres d'ouvrages répondants (source enquête CERC Grand Est).

Secteur géographique	Bâtiment (en millions €)	TP (en millions €)	Mixte (en millions €)	Total général (en millions €)
TDL	17,4	17,1	0,4	34,9
Meurthe et Moselle	180,9	174,1	3,7	358,7
Grand Est	1 411,7	1 848,5	138,7	3 398,9





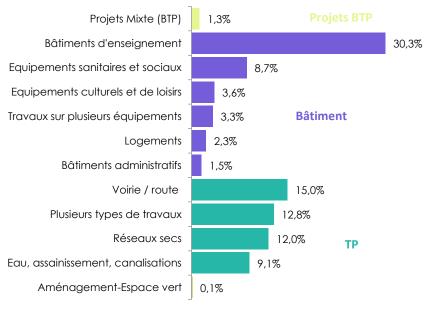
Les projets d'investissements ne portent pas uniquement sur la rénovation énergétique mais sur la rénovation dans son ensemble et la construction neuve

Près d'un tiers du montant des investissements sur le territoire du Pays Terres de Lorraine concerne les bâtiments d'enseignement

Type de projet MDE TDL	Montant (en €)	Nombre de projets	Montant Moyen par projet
Aménagement-Espace vert	37 500	1	37 500
Eau, assainissement, canalisations	3 167 179	5	633 436
Réseaux secs	4 204 197	4	1 051 049
Plusieurs types de travaux	4 488 098	8	561 012
Voirie / route	5 237 802	17	308 106
Bâtiments administratifs	536 830	9	59 648
Logements	793 410	5	158 682
Travaux sur plusieurs équipements	1 162 600	2	581 300
Equipements culturels et de loisirs	1 245 477	12	103 790
Equipements sanitaires et sociaux	3 025 000	2	1 512 500
Bâtiments d'enseignement	10 602 541	7	1 514 649
Projets Mixte (BTP)	437 500	2	218 750
Total	34 938 134	74	472 137

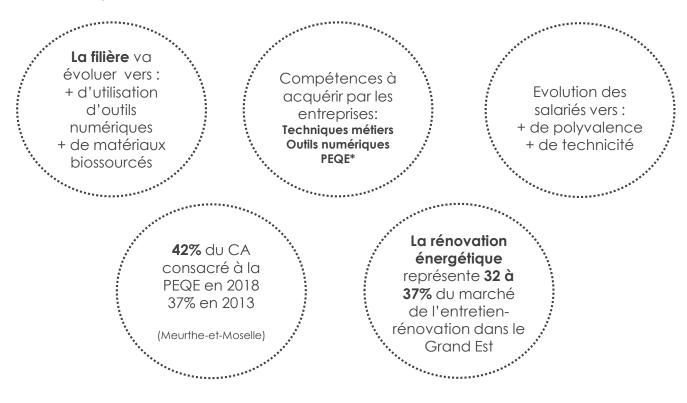
Répartition des montants par type de projets

TDL - Source CERC Grand Est 2017



Les projets d'investissements ne portent pas uniquement sur la rénovation énergétique mais sur la rénovation dans son ensemble et la construction neuve

SYNTHESE / DIAGNOSTIC



* PEQE : Performance Energétique et Qualité Environnementale

Forces

- Reprise de l'activité dans le secteur du bâtiment
- Les marchés de la performance énergétique et qualité environnementale : un prolongement de l'activité des secteurs du Bâtiment
- L'activité de rénovation énergétique en progression

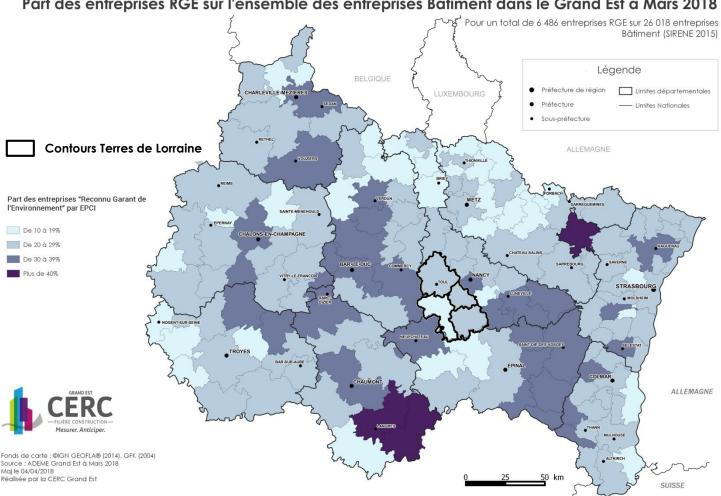
Faiblesses

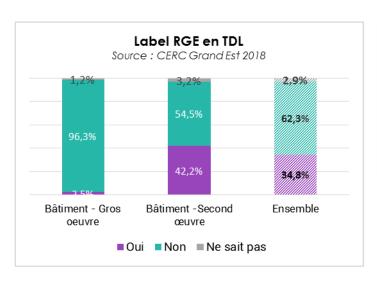
Difficulté des entreprises de se projeter à moyen terme

A. Les entreprises sensibilisées aux questions environnementales

1. Les entreprises RGE

Part des entreprises RGE sur l'ensemble des entreprises Bâtiment dans le Grand Est à Mars 2018





Secteur géographique	Nombre entreprises RGE	Part RGE/ ensemble entreprises bâtiment
TDL	152	23 %
Meurthe et Moselle	795	24 %
Grand Est	6 486	25 %

La proportion d'entreprises ayant le label RGE sur le territoire de la MDE est semblable à la moyenne départementale.

On observe donc une surreprésentation des entreprises RGE parmi les répondants (35%) à l'enquête.

2. Les entreprises structurées en réseau pour des rénovations globales

La demande globale de rénovation énergétique semble en progression sur le territoire de TDL. Un tiers des entreprises du territoire déclare travailler sur des projets de rénovation globale en lien avec d'autres entreprises de manière formelle ou informelle.

En 2014, lors d'une enquête sur l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle*, ont observait déjà une progression des travaux liés à la rénovation globale. En effet, 28% des entreprises avec salariés de Meurthe-et-Moselle, pensaient que la demande globale de rénovation énergétique avait augmenté sur le marché du logement et 15% faisaient le même constat pour le marché du non résidentiel.

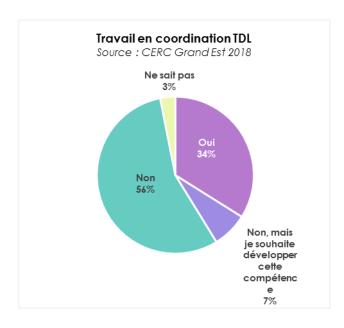
Pour les entreprises sans salarié, 30% estimaient que la demande globale de rénovation énergétique avait augmenté.

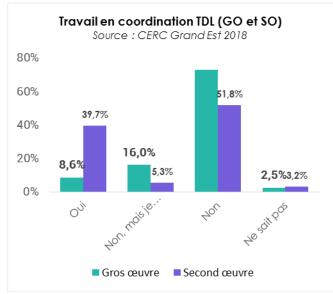
24% des entreprises avec salarié(s) et 17% des entreprises sans salarié avaient développé ou envisageaient de développer une offre globale pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique.

Pour les entreprises avec salarié(s) les moyens les plus utilisés pour développer une offre globale étaient d'élargir les compétences (58%) et de créer ou intégrer un groupement d'entreprises informel (22%). Enfin, les principales raisons qui ont conduit à développer une offre globale étaient un soucis de commercialisation et la mise en place d'une démarche de progrès.

La majorité (entre 69 et 87%) des entreprises sans salarié interrogées n'avait jamais travaillé sur un chantier de construction ou de rénovation énergétique. Paradoxalement 44% d'entre elles se sentaient prêtes à répondre aux marchés de travaux liés à la performance énergétique.

Source: enquête CERC





^{*} Les résultats du département sont issues d'une enquête réalisée par la CERC pour un diagnostic en avril 2014.

B. Les compétences à développer d'ici 2020

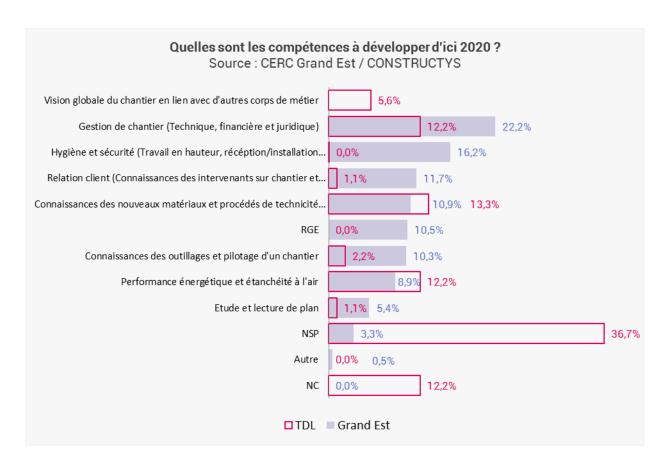
A l'échelle régionale

La complexité législative, la multiplication des normes, le poids des tâches administratives dans la vie de l'entreprise, sont des contraintes supplémentaires dans un environnement économique incertain et fortement concurrentiel. Pour y faire face de manière optimale, les chefs d'entreprises prévoient à moyen terme, de développer leur activité en priorité sur des compétences liées à la gestion de chantier en matière technique, financière et juridique et aux aspects liés à l'hygiène et la sécurité.

En Pays Terres de Lorraine

On observe une difficulté pour les chefs d'entreprises de petites structures à se projeter au-delà de six mois. Ils sont absorbés par la gestion quotidienne de l'entreprise. Les chefs d'entreprises qui arrivent à se projeter à moyen terme estiment que la connaissance des nouveaux matériaux et procédés de technicité courante, la performance énergétique et l'étanchéité à l'air ainsi que la gestion de chantiers, sont les principales compétences à développer.

Les questions d'hygiène et de sécurité ne font pas partie des compétences que les entreprises souhaitent développer sur le territoire contrairement au niveau régional. En effet, près d'une entreprise sur deux (45%) a déjà suivi ces formations obligatoires au cours des trois années précédentes (35% au niveau régional).



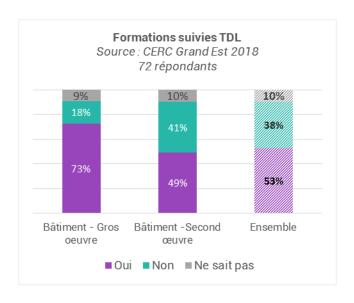
NC: Non Concerné - Les entreprises n'envisagent aucun développement futur de compétences

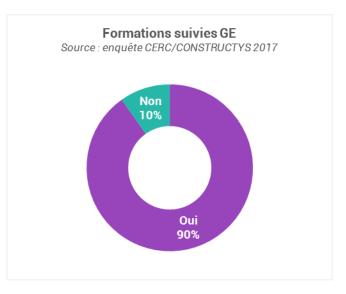
C. Les besoins en formation des entreprises

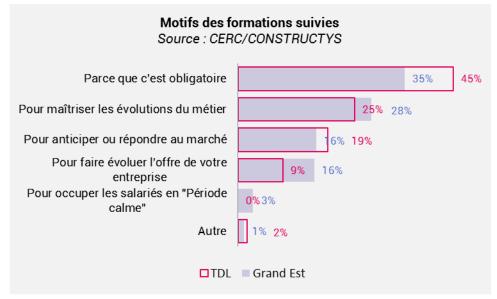
1. Les formation suivies

Dans le Grand Est, au cours des trois dernières années, neuf entreprises sur dix déclarent avoir suivi une formation. Dans un tiers des cas, les formations suivies étaient obligatoires. Un quart des entreprises se sont formées pour maîtriser l'évolution du métier.

Sur le territoire du Pays Terres de Lorraine, **cinq entreprises sur dix** déclarent s'être formées au cours des trois dernière années. Dans le gros œuvre c'est même près des trois quart d'entreprises qui se sont formées. Les motifs des formations restent identiques à ceux observés dans le Grand Est.

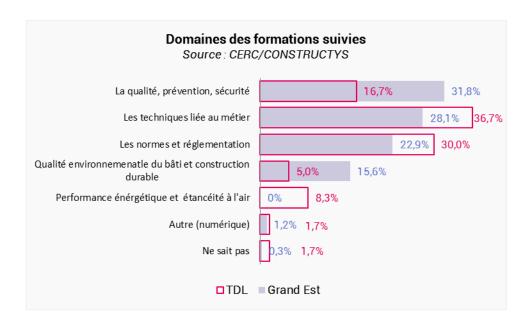






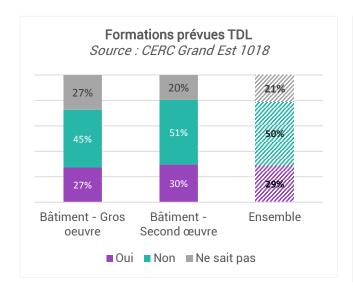
Les formations les plus suivies au cours de ces trois dernières années par les entreprises du bâtiment que ce soit à l'échelle du Grand Est ou du Pays Terres de Lorraine sont: la qualité - prévention - sécurité, les techniques liées au métier et les normes règlementaires.

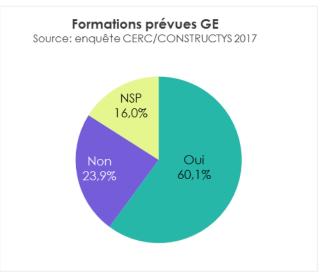
Deux tiers des entreprises du bâtiment du territoire de TDL ont suivi des formations en lien avec les techniques métiers et les normes et règlementations.



2. Les formations prévues

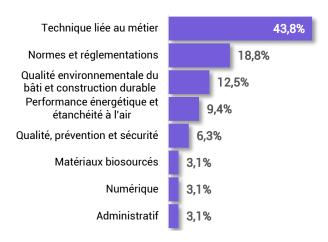
Trois entreprises sur dix prévoient des formations non obligatoires d'ici 2020. C'est deux fois moins que la moyenne observée sur la région.





Domaines des formations prévues TDL

Source: CERC Grand Est 2018



Les entreprises du Pays Terres de Lorraine qui souhaitent se former au cours des deux prochaines années le feront prioritairement pour acquérir des techniques liées aux métiers.

En Meurthe et Moselle, 62% des entreprises de bâtiment avec salarié(s) interrogées affirment qu'au moins une personne de leur entreprise a suivi ou va suivre une formation en lien avec la construction et rénovation durable.

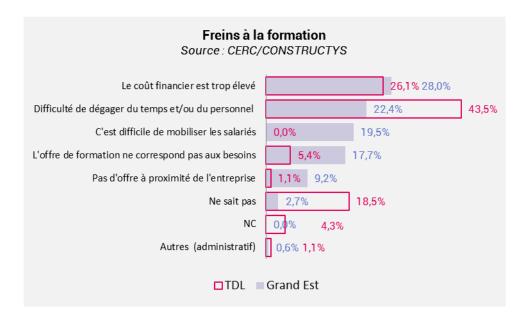
Quasiment huit entreprises sur dix (79%) déclarent avoir au moins une compétence en construction et rénovation durable à développer. 68% estiment avoir des besoins pour développer des compétences techniques et 62% pour développer des compétences transversales.

3. Les freins à la formation

L'enquête révèle plusieurs freins à la formation, les plus récurrents étant le coût financier pour les entreprises et le manque de temps. Les petites structures plus particulièrement ont beaucoup de mal à mobiliser du personnel pour des formations sur du temps de travail.

Les entreprises considèrent que les formations en lien avec la sécurité mobilisent leurs salariés sur une durée trop longue chaque année. Ainsi, le temps qui est consacré aux formations « obligatoires » devient un obstacle au déploiement des formations techniques et à l'élévation des compétences des salariés.

Pour pallier à cela, les entreprises du département de Meurthe-et-Moselle préconisaient déjà en 2014 de développer davantage des formations qui soient plus proches du lieu de travail et des formations utilisant des outils tels qu'internet.



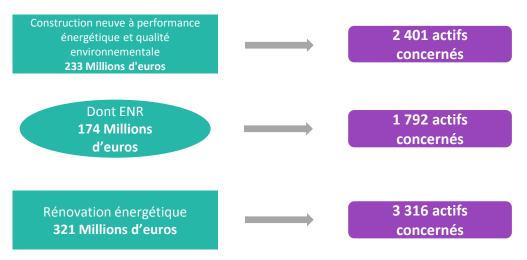
Les résultats du département sont issus d'une enquête réalisée par la CERC pour un diagnostic en avril 2014.

D. L'impact en emploi du marché actuel de la performance énergétique

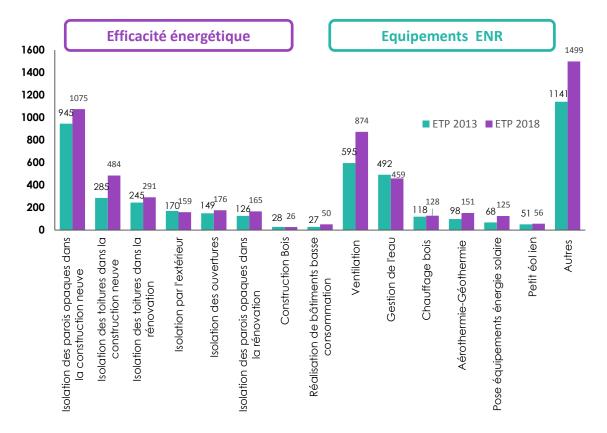
L'enquête faite sur le département de la Meurthe et Moselle en 2014 montrait que le nombre d'actifs concernés par la performance énergétique et qualité environnementale devrait augmenter fortement dans les secteurs de l'isolation des toitures, la ventilation, l'isolation des parois opaques ou encore pour la pose d'équipements énergie solaire.

Chiffre d'affaires et nombre d'actifs sur le marché de la performance énergétique et qualité environnementale en 2018 sur le territoire de la Meurthe-et-Moselle

Source: estimation CERECO



Le nombre d'actifs Bâtiment devrait augmenter de 5% entre 2013 et 2018

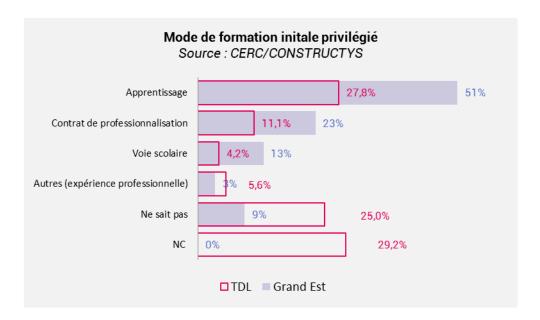


^{*} Ces chiffres ne représentent pas des créations d'emplois mais le nombre d'ETP concernés par le marché de la performance énergétique et qualité environnementale dans le Bâtiment .

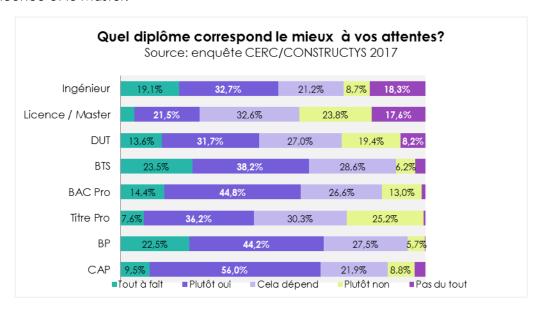
E. Le besoin en recrutement

1. L'opinion des chefs d'entreprises sur la formation

A l'échelle régionale, de manière générale, les chefs d'entreprises privilégient l'expérience pratique au diplôme. Ils plébiscitent ainsi, l'apprentissage (52%) et le contrat de professionnalisation (23%) qu'ils jugent plus en adéquation avec les réalités de l'entreprise. Seul 1/3 des entreprises considère que le niveau de compétence des jeunes diplômés correspond à leurs attentes. La voie scolaire devient intéressante pour les techniciens supérieurs, ingénieurs et cadres. Le même constat peut être fait au niveau du Pays Terres de Lorraine dans une moindre proportion. Un quart des répondants sur le territoire n'ayant pas de connaissance sur le mode de formation utilisé.

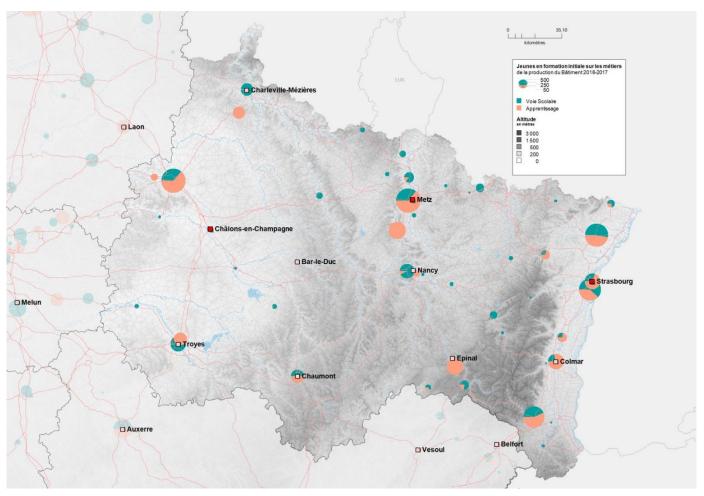


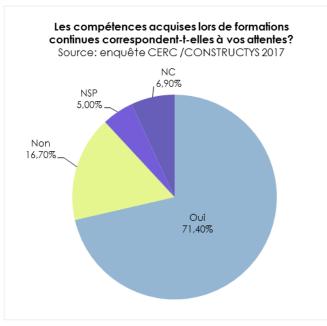
Les diplômes qui correspondent le mieux aux besoins des entreprises sont pour les fonctions supérieures : diplôme d'ingénieur ; pour les fonctions intermédiaires : le BTS et le BAC Pro et pour les fonctions d'ouvriers : le BP et le CAP. Les diplômes qui sont les moins adaptés aux entreprises du BTP sont : la licence et le Master.



NC: Non Concerné - Les entreprises ne prennent pas de jeunes en formation initiale

Nombre de jeunes en formation initiale sur les métiers de la production du Bâtiment selon le mode de formation en 2016-2017 - Sources : Rectorats & CCCA-BTP – Traitements Réseau des CERC





Les entreprises considèrent que l'offre de formation continue ne répond que partiellement à leur attentes. Ainsi les stages proposés pour les salariés en poste sont considérés comme satisfaisants pour les formations obligatoires liées à la sécurité, mais moins bien adaptés pour les formations techniques.

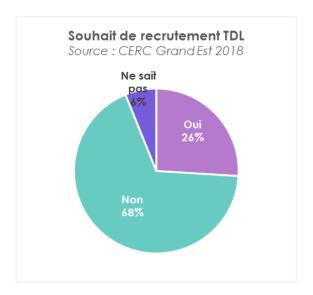
Pour autant, les entreprises répondantes considèrent que les compétences acquises à l'issue d'un stage de formation continue, sont généralement en adéquation avec les attentes des professionnels. En effet, les entreprises sélectionnent les formations auxquelles elles souhaitent participer en fonction de leurs besoins ou obligations légales.

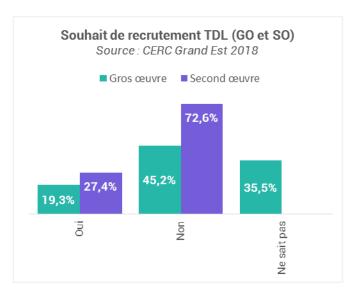
Pour les formations « techniques », les entreprises privilégient l'informel et la formation en situation de travail non formalisée dans le cadre d'un programme détaillé. Cette partie invisible de la formation professionnelle continue est « non valorisée » par les entreprises.

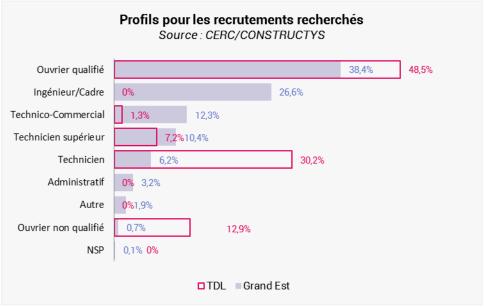
2. Le personnel recherché

Dans le Grand Est, un peu moins d'un tiers (31%) des entreprises interrogées recherche du personnel. Les perspectives de recrutement se concentrent dans les entreprises de plus de 10 salariés. Le profil de qualification varie suivant le secteur d'activité et les profils les plus recherchés sont : les ouvriers, les ingénieurs/cadres et les technico-commerciaux. Dans le gros œuvre les entreprises recherchent prioritairement des ouvriers (58%). Le second œuvre est le seul secteur où les besoins en technico-commercial sont importants. Cela s'explique par le fait que c'est dans ce secteur que se concentrent les petites structures qui jusqu'à présent ne disposaient pas de service commercial.

Au niveau local (TDL), seul **un quart des entreprises souhaite recruter** et les profils les plus recherchés sont les **ouvriers qualifiés et les techniciens**. Le gros œuvre recherche majoritairement des techniciens (70%) et le second œuvre des ouvriers qualifiés (52%). 92% des postes à pourvoir concernent des ouvriers du bâtiment et 3% des chefs de chantier.

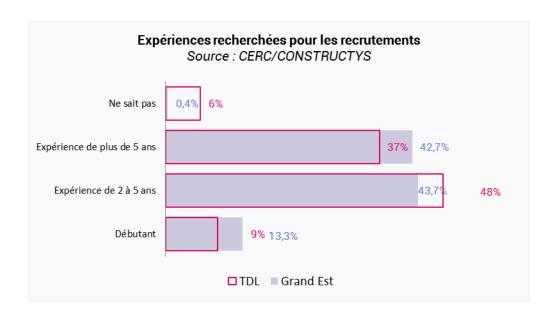






Quelle que soit l'échelle géographique, les entreprises souhaitent recruter principalement des personnes ayant une expérience d'au moins deux ans, mais en même temps, elles recherchent en priorité des jeunes de moins de 26 ans.

Les entreprises qui souhaitent embaucher sont celles qui ont un besoin immédiat. Elles recherchent donc prioritairement des personnes qui soient opérationnelles de suite. Par ailleurs, l'embauche d'une personne sans expérience dans le domaine nécessite un temps de formation qui constitue un coût pour l'entreprise. Ces dernières cherchent à le limiter en privilégiant du personnel avec de l'expérience.



3. L'estimation du besoin en recrutement sur le territoire de la TDL

Parmi les entreprises répondantes, celles souhaitant recruter ont estimé leur besoin à 39 personnes. En extrapolant ce besoin à l'ensemble du territoire Terres de Lorraine, on estime que le besoin en recrutement immédiat serait d'environ 179 personnes dans le Bâtiment.

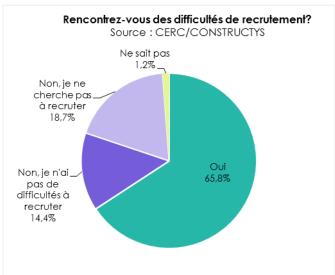
F. Les difficultés de recrutement des entreprises

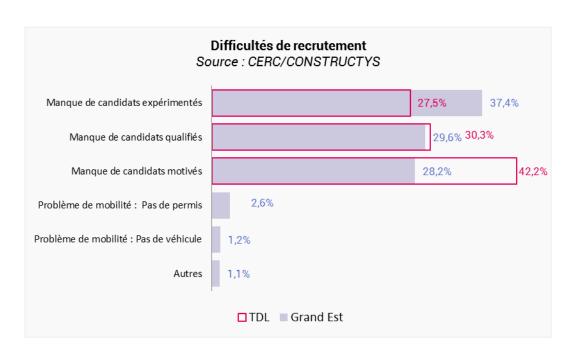
1. Les principales difficultés

Deux tiers des entreprises interrogées dans le Grand Est déclarent rencontrer des difficultés de recrutement. C'est surtout dans le Gros Œuvre que les difficultés sont les plus importantes. Les principales difficultés rencontrées concernent les candidats eux-mêmes. Ils manquent d'expérience, ils ne sont pas qualifiés ou motivés pour le poste proposé.

En Terres de Lorraine on fait le même constat le manque de candidats motivés étant la difficulté la plus récurrente quel que soit le secteur d'activité.







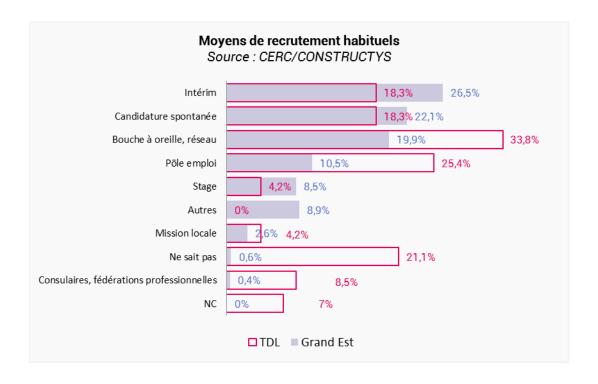
2. Les moyens de recrutement

Dans le Grand Est, les entreprises du BTP privilégient trois modes de recrutement : l'intérim, le CDD, la candidature spontanée et le réseau (bouche à oreille). Pôle emploi ne vient qu'en cinquième, les candidats proposés regroupant souvent les trois principaux défauts reprochés aux postulants (manque d'expérience, de qualification et de motivation).

L'intérim se révèle être un bon compromis, pour les entreprises qui souhaitent avant d'embaucher juger du savoir-faire et du savoir-être d'un futur collaborateur.

Les entreprises utilisent encore assez peu les services du groupement d'employeurs (seulement 16 % des entreprises de plus de 11 salariés).

En Terres de Lorraine, le bouche à oreille et Pôle emploi sont les modes de recrutement les plus répandus et ce, malgré les défauts reprochés aux candidats provenant de Pôle emploi. Cela peut s'expliquer par la rareté de la demande sur le territoire ou une meilleur relation entre Pôle emploi et les entreprises. Toutefois les modes de recrutement divergent selon le secteur d'activité. Dans le gros œuvre les modes de recrutement les plus fréquents sont les candidatures spontanées, Pôle emploi et l'intérim. Dans le second œuvre c'est plus le bouche à oreille et Pôle emploi.



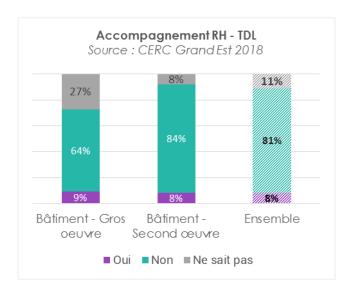
NC: Non Concerné - Entreprises sans salarié ou n'ayant pas effectué de recrutement jusqu'à présent

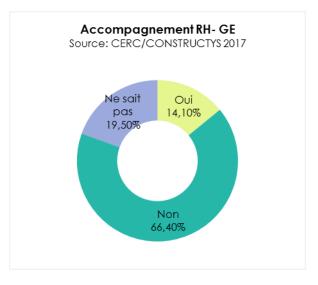
3. Accompagnement RH

Quel que soit le niveau géographique, les entreprises du bâtiment qui souhaitent un accompagnement RH sont peu nombreuses. Malgré le fait qu'elles puissent éprouver certaines difficultés, certaines entreprises ne réalisent pas la nécessité d'un accompagnement RH pour celles qui ne disposent pas d'un tel service.

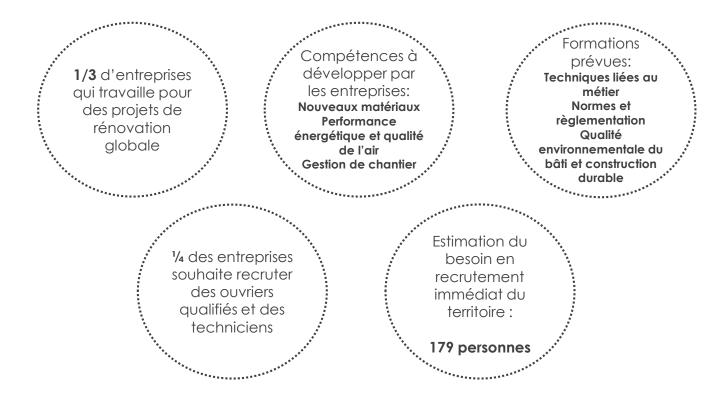
L'accompagnement RH peut s'avérer intéressant. Il permettrait de proposer des plans d'actions en ressources humaines pour les entreprises qui envisagent un changement ou un développement d'une nouvelle stratégie ou pour celles qui éprouvent des difficultés. Cette stratégie permettrait entre autres de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

Au niveau des salariés, la problématique se pose davantage dans l'anticipation de ces changements, l'ajustement des formations professionnelles initiales et continues et l'orientation des personnes dans des domaines pointés porteurs d'avenir comme la rénovation énergétique et la qualité environnementale.





SYNTHESE / DIAGNOSTIC



Forces

- Une offre globale qui se structure sur le territoire
- Des entreprises qui se sont formées et certaines qui veulent continuer de le faire
- Des entreprises qui souhaitent développer de nouvelles compétences

Faiblesses

- Difficulté pour trouver du temps pour les formations non obligatoires
- Difficultés de trouver des candidats motivés ou qualifiés
- Implication relative des entreprises dans la formation des jeunes

CONCLUSION

Le secteur du bâtiment est au cœur de nombreuses mutations économiques, technologiques et règlementaires. D'importantes évolutions en découlent en termes de compétences, de métiers et d'organisation du secteur. Les entreprises et leurs salariés ont donc tout intérêt de prendre en compte ces évolutions dans leur fonctionnement professionnel futur.

Face aux évolutions importantes se déroulant dans l'organisation et les métiers du secteur du bâtiment et plus généralement dans la Construction, il est primordial pour les entreprises de sécuriser les parcours professionnels et pour les salariés d'anticiper et de s'orienter dans des domaines d'avenir.

Les acteurs du secteur du bâtiment considèrent que la filière devrait évoluer vers des thématiques et des approches qui sont dans l'air du temps. Une utilisation plus importante des outils numériques, une industrialisation avec plus de produits préfabriqués et le développement de comportements écoresponsables dans le cadre d'une économie circulaire.

La transition écologique est considérée comme un élément positif pour l'activité à moyen terme. En termes d'implication dans la construction durable, les entreprises consacrent déjà 32 à 37% de leur chiffre d'affaires entretien-rénovation à la performance énergétique et qualité environnementale dans le Grand Est.

Pour s'adapter aux évolutions du marché, les professionnels vont devoir continuer à se former malgré les contraintes évoquées. Deux pistes sont envisagées pour y parvenir : le développement de formations intégrées au travail et des formations en système d'alternance. Ces actions devront être menées en étroite collaboration avec les acteurs de l'emploi-formation, dont l'OPCA de la CONSTRUCTION.

Si la reprise d'activité amorcée en 2017 se confirme, les besoins en personnels vont aller croissants. Les entreprises cherchent quasiment exclusivement du personnel qualifié, mais aussi des techniciens spécialisés dans certains domaines. Pour pallier aux difficultés de recrutement, il est impératif pour les entreprises de renforcer, entre autres, le partenariat avec Pôle-Emploi pour améliorer la sélection des candidats qui leurs sont proposés.

Concernant la formation des jeunes, il est urgent de redonner une meilleure image à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation. Les professionnels du bâtiment et de l'éducation doivent œuvrer pour rendre les métiers plus attractifs. Cela passe par une meilleure sensibilisation des conseillers d'orientations et des familles, mais aussi par des salaires attractifs et l'ouverture de perspectives d'évolution de carrière pour un salarié qui entre comme ouvrier dans une entreprise.

Etude réalisée par la CERC Grand Est, à la demande des partenaires territoriaux du projet « Maisons de l'emploi et Pays Terres de lorraine».

Avec le concours de ses membres fondateurs

















Et des partenaires











CERC Grand Est

Cellule Economique de la Construction Grand Est Maison du BTP, 3 rue Jean-Antoine Chaptal CS 35 580 - 57078 METZ Cedex 3 Tel: 03 87 62 81 44 / Tel: 03 88 13 08 31



Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copie